

PRIX D'ABONNEMENT
France pour la Suisse
Un an fr. 10.—
Six mois » 5.—
Trois mois » 2.50

L'IMPARTIAL

PRIX DES ANNONCES
10 cent. la ligne.
Pour les annonces
d'une certaine importance
on traite à forfait.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES
paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

Table with arrival and departure times for Gare de La Chaux-de-Fonds, dated Du 1er Octobre 1894. Includes columns for destinations like Locle, Besançon, Neuchâtel, etc.

L'IMPARTIAL de ce jour
paraît en 12 pages. Le supplé-
ment contient le grand feuilleton La Lecture
des familles.

— SAMEDI 12 JANVIER 1895 —

La Chaux-de-Fonds

Pharmacie d'office. — Dimanche 13 janvier 1895. —
Pharmacie Bonjour, rue des Granges; ou-
verte jusqu'à 9 1/2 heures du soir.

Toutes les autres pharmacies sont
ouvertes jusqu'à midi précis.

- Cercle catholique ouvrier. — Assemblée générale,
samedi 12, à 8 1/2 h. du soir, au Cercle. — Amendable.
Schaffhauser-Verein. — General-Versammlung,
Samstag d. 14., Abends 8 1/2 Uhr, im Lokal.
Ouvriers graveurs et guillocheurs. — Perception
des cotisations, samedi 12, au Café Streiff.

- Ecole complémentaire de guillochis. — Réu-
nion, dimanche 13, à 9 h. du matin, au Collège in-
dustriel.
Club des Têtu. — Réunion, dimanche 13, à 11 h.
du matin, au local.
Orphéon. — Réunion, dimanche 13, à 11 h. du ma-
tin au local.
Pipe-Club. — Réunion, chaque dimanche, à 1 h.
après midi, au local.

Deutscher Gemischter Kirchen Chor. — Gesang-
stunde, Montag den 14., Abends 8 1/2 Uhr, im
Lokal.
Société de gymnastique d'hommes. — Exerci-
ces, lundi 14, à 8 1/2 h. du soir, à la grande Halle.

Le nouveau projet Forrer

Le correspondant du Journal de Genève à
Berne lui envoie ces jours une série d'études
que nous transmettons à notre tour à nos lec-
teurs.

I
Les caisses libres

La nouvelle édition, remaniée et augmen-
tée, des projets Forrer sur l'assurance contre
la maladie et les accidents, après avoir paru
en substance dans la Nouvelle Gazette de Zu-
rich et dans le Landbote de Winterthur, vient
d'être livrée à la publicité. Ce projet n'est pas
encore définitif; c'est celui de M. Forrer et
du Département de l'industrie. Le Conseil fédé-
ral ne l'a pas encore discuté et ne l'a, par
conséquent, pas encore fait sien. Il paraît cepen-
dant peu probable qu'il y apporte d'importan-
tes modifications. C'est plutôt au mo-
ment de la discussion par les Chambres que
les amendements surgiront.

Il convient cependant, avant de discuter à
fond les deux projets de loi, d'attendre les dé-
cisions du Conseil fédéral et surtout le mes-
sage, qui contiendra, paraît-il, de nombreux
documents, des explications et des chiffres
indispensables pour se rendre compte de la
valeur et de la portée des projets. En atten-
dant, je voudrais seulement fournir à vos lec-
teurs quelques renseignements complémentai-
res de ceux que vous avez déjà donnés d'a-
près les journaux zuricois.

Commençons par les caisses libres, puisque
c'est un des points qui intéressent le plus la
Suisse romande, où les sociétés de secours
mutuels en cas de maladie sont si nombreu-
ses et administrées en dehors de toute préoc-
cupation politique et confessionnelle, ce qui
n'est malheureusement pas toujours le cas
dans la Suisse allemande. On se souvient que
les sociétés libres étaient fort malmenées dans
le premier projet Forrer. On avait l'air de les
considérer comme des ennemis à exterminer,
plutôt que comme des auxiliaires précieux ca-
pables d'apporter à l'Etat un concours indis-
pensable au moment où celui-ci entreprend
l'œuvre difficile de l'assurance obligatoire.
Aussi leurs représentants ont-ils fait entendre
leur voix et M. Forrer a largement tenu compte
des critiques adressées à son texte primitif.
La situation faite aux caisses libres est deve-
nue beaucoup meilleure, et il suffira, semble-
t-il, d'une modification, assez importante, il
est vrai, au nouveau projet pour la rendre
très acceptable.

Ce sont les articles 176 à 184 qui traitent
des sociétés libres d'assurances contre la ma-
ladie. L'art. 176 place tous les établissements
s'occupant en Suisse de l'assurance contre la
maladie, sauf les caisses de commune et les
caisses de fabriques, sous la surveillance de la
Confédération d'après les dispositions de la
loi du 25 juin 1885 concernant les entreprises
privées en matière d'assurance. Cette surveil-
lance est exercée par l'office fédéral des assu-
rances. Les sociétés libres, comme les caisses
officielles, doivent tenir à jour des listes con-
tenant les noms de leurs membres, un état
exact des entrées et des sorties et des primes
payées. Les sociétés basées sur la mutualité
n'ont pas à payer la finance prévue par l'ar-
ticle 12 de la loi de 1885.

L'article 177 concerne les sociétés libres
qui ne s'occupent que de la demi-assurance
(soins médicaux et remèdes en cas de mala-
die, mais sans indemnité pour la perte du sa-
laire). Il stipule que les caisses libres qui ac-
cordent à chacun de leurs membres en cas de
maladie des prestations au moins égales en
qualité et en durée à celles que les caisses
officielles garantissent à leurs demi-assurés
auront droit au centime fédéral (subvention
fédérale d'un centime par assuré et par
jour).
Les articles 178 à 184 traitent des caisses
libres qui entreprendront l'assurance complète
de leurs membres et qui pourront servir ainsi
d'organes à l'assurance obligatoire. Le texte

allemand les appelle: Die eingeschriebenen
Krankenkassen. La traduction française
n'ayant pas encore paru, je ne sais pas quelle
sera leur dénomination officielle. Appelons-
les pour le moment, si vous voulez bien, cais-
ses libres équivalentes.

Toute société libre qui veut devenir un or-
gane de l'assurance obligatoire doit envoyer
une requête à l'autorité d'arrondissement.
Cette requête doit contenir la preuve que la
société garantit à ses membres en cas de ma-
ladie des prestations au moins égales en qua-
lité et en durée à celles qui sont accordées
par les caisses officielles, et que ces presta-
tions ne seront retirées aux assurés obligatoi-
res dans aucun autre cas que dans ceux qui
sont prévus par la loi pour les caisses de com-
mune.

En outre, la société libre, dans sa requête,
doit s'engager à satisfaire aux dispositions de
l'art. 181, alinéa 3, garantissant les assurés
obligatoires membres d'une caisse équivalente
contre l'exclusion de cette caisse, et à celles
de la loi concernant l'assurance contre les ac-
cidents. Celle-ci stipule que pendant les six
premières semaines l'assuré victime d'un ac-
cident est à la charge de la caisse d'assurance
contre la maladie.

Les caisses libres qui remplissent ces di-
verses conditions sont admises au rang de
caisses équivalentes pourvu qu'il n'y ait pas
lieu de croire que cette admission compromettra
les intérêts d'une caisse officielle.

Les caisses équivalentes peuvent en tout
temps renoncer à cette qualité. Cette qualité
peut même leur être retirée:

- 1° Si l'existence de la caisse équivalente met
en danger (gefährdet) une caisse officielle;
2° Si se produit dans l'administration
d'une caisse équivalente, malgré les avertis-
sements qui lui auront été adressés, des abus
répétés de nature à nuire aux assurés obliga-
toires qui en sont membres ou à une caisse
officielle.

C'est l'Office fédéral des assurances, sous
réserve de recours au Conseil fédéral, qui ac-
corde la qualité de caisse équivalente et qui
en prononce également le retrait.

Une fois qu'une caisse libre a été admise
au rang de caisse équivalente, les assurés
obligatoires peuvent satisfaire à leur obliga-
tion de s'assurer en s'en faisant recevoir
membres. La caisse libre équivalente a droit
au centime fédéral pour tous ses membres;
de même elle a, comme les caisses officielles,
le droit d'exiger des patrons le paiement de
la moitié des primes pour ceux de leurs ou-
vriers qui sont membres de la caisse.

Ces dernières dispositions sont nouvelles et
tout à l'avantage des caisses libres, qui pour-
ront ainsi, en mettant leurs statuts d'accord
avec la loi, continuer à subsister et supporter
la concurrence des caisses officielles. En re-
vanche, l'article qui permet au bureau fédé-
ral des assurances de refuser la qualité de
caisse équivalente ou de retirer cette qualité
une fois obtenue aux caisses qui compromet-
tent les intérêts des caisses officielles est très
critiquable et prêterait à l'arbitraire s'il res-
tait ainsi conçu. Il faudra que la loi précise
les cas dans lesquels cette qualité pourra être
refusée ou retirée. A part cette réserve im-
portante, il faut savoir gré à M. Forrer d'avoir
amélioré la situation des caisses libres. Ce sera
intéressant d'entendre ce que leurs représen-
tants et leurs organes diront de la situation
qui leur est faite.

Je reviendrai dans de prochaines corres-
pondances sur d'autres parties du nouveau
projet.

La liberté religieuse

Nous lisons dans la Revue:

L'avant-projet de Code pénal fédéral pré-
paré par M. le professeur Stöckli à Berne, est
une œuvre dont les spécialistes disent beau-
coup de bien. Nous ne saurions toutefois faire
l'éloge d'une de ses dispositions, celle qui en
forme l'art. 94 et qui est conçue en ces ter-
mes:

Art. 94. — Quiconque persille, raille ou
diffame la foi religieuse d'autres personnes
d'une manière propre à exciter le scandale;

quiconque trouble un service divin ou en-
trave sa célébration est puni d'une amende
pouvant aller jusqu'à 5000 fr. ou de la prison.

Il n'y a rien à dire sur la seconde partie de
cet article; mais la première nous reporte au
temps où la foi religieuse, au lieu de cher-
cher son principal appui dans la conscience,
le demandait aux lois et s'armait de leurs dis-
positions contre tous ceux qui faisaient mine
de l'inquiéter.

Qu'est-ce que « persifler ou railer la foi
religieuse d'autres personnes d'une manière
propre à exciter le scandale? » Vis-à-vis de
cet article, il n'est pas douteux que saint Paul,
Luther et Calvin, qui ont terriblement raillé
la foi religieuse de leurs adversaires, auraient
été de grands coupables et condamnés à main-
tes reprises à l'amende et à la prison. Sans
doute, c'eût été moins que les fagots et les
supplices variés dont les menaçait alors l'In-
quisition, mais c'est encore trop pour notre
siècle.

Le Code pénal vaudois ne connaît pas cette
protection légale et extraordinaire de la foi
d'autrui. Il se borne avec raison à la protec-
tion du culte public. A son article 134, il s'ex-
prime ainsi:

Art. 134. — Celui qui, par des voies de fait,
des menaces, des vociférations et des actes de
mépris contre les objets du culte ou de toute
autre manière, empêche ou trouble la célé-
bration d'un culte où le public est admis, est
puni d'un emprisonnement qui ne peut excé-
der un an ou d'une amende ne dépassant pas
1000 fr.

Quelques codes cantonaux ont cependant
conservé des dispositions analogues à celle
que M. Stöckli voudrait introduire dans le code
fédéral. C'était il y a quelques années le cas
de Bâle-Ville. Il se produisit même, à la suite
d'une application de cette disposition, un cas
curieux. M. Wackernagel, éditeur des Basler
Nachrichten, fut condamné à trois jours de
prison pour avoir publié en feuilleton des
« lettres de voyage sur le bleu Danube » dans
lesquelles certaines institutions de l'Eglise
catholique étaient raillées. L'auteur tournait
tout particulièrement en ridicule une relique
fameuse, la jarretière de sainte Eulalie.

La condamnation de M. Wackernagel fit
grand bruit. Il y eut recours au Conseil fédé-
ral, qui cassa la sentence des tribunaux de
Bâle-Ville, en admettant que l'article des
Basler Nachrichten n'était pas de nature à
porter atteinte à la paix religieuse.

L'un des considérants proposés par le dé-
partement de justice et police (M. Ruchonnet)
était conçu en ces termes:

- « La liberté de conscience et de croyance,
garantie par l'art. 49 de la Constitution fé-
dérale, ne consiste pas seulement dans le
droit d'avoir des opinions personnelles et
ses libres convictions religieuses: elle im-
plique aussi celui de critiquer les opinions
religieuses d'autrui que l'on ne partage pas. »

Et dans un second considérant, le Départe-
ment fédéral de justice et police disait ceci:

- « Le droit de critiquer ne permet pas, il est
vrai, d'émettre à l'égard des convictions
d'autrui, des appréciations qui devraient
être considérées comme une injure person-
nelle et volontaire et qui dépasseraient les
bornes permises de la libre discussion.
Toutefois il ne faut pas oublier que l'opi-
nion publique accorde une grande liberté
d'allures à la polémique, surtout en matière
religieuse. »

Il n'est pas nécessaire d'insister sur les
abus qui pourraient se produire dans certains
cantons si le Code fédéral favorisait une ju-
risprudence contraire à la doctrine que for-
mulait M. Louis Ruchonnet.

Nouvelles étrangères

France. — La Chambre a repris la dis-
cussion du budget de la Légion d'honneur.

— Au Sénat, M. Challemel-Lacour, en pre-
nant possession du fauteuil présidentiel, a
prononcé un discours disant que le pays a
confiance dans la sagesse et la fermeté du Sé-
nat pour combattre les utopies qui, depuis

quelque temps, naissent en France et dans le monde entier. M. Challemel-Lacour a fait allusion à la récente élection d'un député de Paris et a dit que de semblables élections, si elles devenaient fréquentes, troubleraient le pays.

Allemagne. — D'après une personne qui a assisté à la soirée donnée mardi par l'empereur au nouveau palais, à Potsdam, Guillaume II, après avoir accueilli cordialement ses invités, leur a dit :

« Messieurs, prenez des cigares et suivez-moi. »

Les invités sont entrés dans une salle, où des chaises étaient disposées en demi-cercle en face d'un tableau noir, de nombreuses cartes, de croquis des ports et des défenses maritimes. L'empereur s'arma d'un long bâton et commença un véritable cours sur la situation des marines militaires et marchandes des différents Etats de l'Europe, révélant une connaissance approfondie du sujet.

L'empereur a dit que la marine marchande allemande a pris un développement considérable, lui assurant la seconde place et reléguant la France au troisième rang. Mais la marine militaire de la France, a-t-il dit, est supérieure. Il a insisté sur la nécessité d'augmenter les forces navales de l'Allemagne.

L'empereur a donné ensuite un aperçu des vitesses maxima obtenues par les grands navires des Etats de l'Europe.

Puis, sans se reposer, il a fait dérouler une carte de la Chine et a expliqué dans tous ses détails la bataille navale qui a eu lieu entre les Chinois et les Japonais à l'embouchure du Yalou et pourquoi les Japonais ont remporté la victoire, grâce à leur habile manœuvre. Il a fait également allusion à l'amiral Courbet et à Fou-Tcheou.

La conférence de l'empereur a duré deux heures et a produit une profonde impression sur les invités, qui ont quitté Potsdam après minuit.

On annonce de Dresde la mort, à l'âge de 80 ans, d'un aubergiste qui portait le nom de Gustave-Alexandre Lessing. Il était le dernier descendant de Gottlob-Ephraïm Lessing, l'auteur de la *Dramaturgie hambourgeoise*, de *Minna von Barnhelm*, le rénovateur de la littérature et du théâtre allemands, à la fin du XVIII^{me} siècle, et qui fut le précurseur de Schiller et de Goethe.

Fiançailles d'argent. — Un heureux couple berlinois a célébré, la semaine dernière, ses fiançailles d'argent et en même temps ses justes noces. Les époux s'étaient, en 1869, promis le mariage, mais une tante à gros héritage s'opposait obstinément à leur union, qui dut être ajournée. L'intraitable est morte, il y a quelques semaines, et les amoureux ont décidé de se marier au vingt-cinquième anniversaire de l'échange des anneaux de fiançailles.

Russie. — La ville de Saratow va envoyer à M^{me} Carnot une image du Sauveur artistement exécutée par la maison Klebnikof, de Moscou, et entourée d'un cadre orné d'émaux; sur la face postérieure de l'image est placée une plaque dorée avec une inscription dont voici la traduction fidèle :

« La ville de Saratow, désire témoigner sa douloureuse sympathie à vous, madame, la veuve d'un des plus illustres fils de la grande France et d'un ami de la Russie, tombé au service de sa patrie, vous envoie la copie de

l'image du très aimable Sauveur, comme la sincère expression de nos sentiments cordiaux. Les habitants de Saratow, jeunes et vieux, prient depuis longtemps avec douleur devant cette image qui les console de leurs souffrances.

Que cette image devienne pour vous, madame, un adoucissement à votre grande douleur et fortifie votre âme et votre corps. »

Chronique suisse

Corps diplomatique. — Le corps diplomatique accrédité à Berne est soumis actuellement à une série de mutations dont voici les plus importantes :

M. Paul Desprez, conseiller à l'ambassade de France, vient d'être nommé ministre Cettigné (Montenegro) et va rejoindre prochainement son nouveau poste.

M. de Meissner, premier secrétaire de la légation de Russie, va être remplacé en cette qualité par M. de Bacheracht.

M. vom Rath, premier secrétaire de la légation d'Allemagne, a été transféré à Belgrade et sera remplacé par M. de Bülow.

On annonce enfin que le baron de Seiller, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Autriche-Hongrie, quittera au printemps Berne et la carrière diplomatique et se retirera à Salzbourg. On ne connaît pas encore le nom de son successeur.

Les Pays-Bas viennent de compléter leur légation à Berne en adjoignant au baron de Gevers, leur sympathique ministre, un jeune attaché, M. Scheidius.

Projet Schenk. — Un collaborateur de l'Agence télégraphique suisse a eu avec M. le conseiller fédéral Schenk, sur la question de l'école primaire subventionnée par la Confédération, un entretien qui peut être résumé comme suit :

M. Schenk, qui est, comme chacun le sait, partisan de l'intervention financière de la Confédération dans ce domaine, a repris en sous-œuvre la question. Il l'étudie avec le plus grand soin et se livre en particulier à un examen très sérieux et approfondi des objections diverses qu'a soulevées son projet. Il espère être prochainement en mesure de présenter une solution acceptable aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue religieux. Il soumettra alors au Conseil fédéral un nouveau projet pour que cette autorité puisse en délibérer et arrêter l'attitude qu'il lui conviendra de prendre à son égard.

Exposition nationale. — Il est question, comme on sait, d'installer à l'Exposition nationale un « village suisse ». Ce village comprendrait de 25 à 30 maisons, qu'occuperaient les représentants des diverses industries domestiques : sculpteurs sur bois, brodeuses, tresseurs de paille, etc., portant le costume de leur canton respectif. Autour du village on créerait des prairies où auraient lieu des fêtes de montagnards et de lutteurs. Les frais de cette création sont évalués entre 350,000 et 450,000 francs. Un modèle vient d'être soumis au comité. Si ce dernier adopte le projet, le « village suisse » constituera certainement une des plus grandes attractions de l'Exposition nationale.

Notre service téléphonique

On écrit de Berne à la Revue :

Notre service téléphonique se développe

dans des conditions réjouissantes. Pour l'extérieur, il ne répond pas encore aux exigences, car nous n'avons en fait de communications internationales que les lignes *St-Gall-Bregenz-Lindau, Kreuzlingen-Constance, Bâle-St-Louis-Mulhouse, Genève-Anemasse, Genève-St-Julien*, et le 14 janvier prochain *Chaux-de-Fonds-Morteau-Besançon*. Actuellement, on s'occupe de la communication directe *Genève-Lyon*. En revanche, *Genève-Zurich* a 2 fils, *Berne-Bâle* et *Berne-Zurich* 2 fils, et bientôt *Berne-Bienne* et *Berne-Thoune* auront également 2 fils. On a fait des essais de communication avec le Tessin, en utilisant le câble télégraphique; mais l'induction est trop sensible, la transmission télégraphique nuit à la clarté de la conversation. Le gouvernement du Tessin n'a pas pu obtenir des communes et chambres commerciales les garanties voulues quant aux frais; dès lors, jusqu'ici on a dû renoncer à relier la Suisse centrale au Tessin par un câble spécial. Rappelons que la pose des fils est coûteuse. La ligne de *Berne à Zurich*, plane, sans obstacle, a coûté 115,000 francs et celle de *Berne à Bâle* 110,000 fr.

On peut dire, au point de vue technique, que chaque jour marque un progrès dans ce domaine. Ce qui était nouveau hier ne l'est plus aujourd'hui; les plus récentes inventions sont distancées à bref délai et les installations les moins anciennes ne sont déjà plus à la hauteur des innovations et perfectionnements. De nouveaux multiples sont installés à mesure que le besoin s'en fait sentir. C'est l'industrie américaine, Chicago, qui les fournit à l'Europe, et cela à des conditions qui défient la concurrence européenne. Chacun de ces appareils revient à 10 ou 12,000 fr.

Comme on le voit, le service des téléphones prend en Suisse une belle extension; malheureusement l'administration se trouve en présence de grandes dépenses à faire; elle est obligée d'écarter bien des demandes de perfectionnement, de communication nouvelle ou complétée. Pendant plusieurs années encore, elle aura des soucis d'argent, car la Confédération ne lui en avance qu'à 4 % d'intérêt, ce qui est évidemment un non-sens. La nouvelle loi adoptée par les Chambres réduira encore la recette, et cela peut être pour quatre ou cinq ans, et au moment, où de grosses dépenses d'exploitation seront nécessaires.

On sait qu'une motion adoptée par le Conseil national invite le Conseil fédéral à examiner la question d'amélioration des traitements des téléphonistes. Rien de plus juste, de plus équitable, de plus conforme à nos traditions administratives. Les employés et employées du service téléphonique doivent être placés tout au moins à égalité de traitement avec ceux du télégraphe et de la poste. Le service demande une activité, une intelligence aussi évidentes; il est plus fatigant, et en certains cas tracassant pour le cerveau. Les anomalies dans la répartition des traitements des fonctionnaires fédéraux doivent disparaître. Il y a quelque vingt ans, elles existaient entre les fonctionnaires des péages et ceux des postes; le commis postaux touchaient des traitements de 30 à 40 % inférieurs à ceux des employés des péages, et cela uniquement parce que la douane encaisse beaucoup. Il faut aujourd'hui faire au téléphone la place qu'il mérite et offrir à ces utiles agents un traitement répondant aux exigences du service. On ne peut invoquer des raisons budgétaires, attendu que toutes les dépenses qui sont faites actuellement sont des dépenses d'établissement; s'il y a un excédent de dé-

penses sur les recettes, c'est l'ensemble du budget du département qui doit les supporter et non le service spécial.

Nouvelles des cantons

LUCERNE. — Des écoliers qui ont des chances de devenir de bons télégraphistes sont ceux de l'école secondaire de Schupfheim. Ils ont reçu, en effet, à l'occasion du nouvel-an, d'un donateur anonyme, un appareil télégraphique complet, système Morse, destiné aux leçons de choses. Espérons que les futurs télégraphistes n'auront à transmettre que le moins possible de mauvaises nouvelles et l'annonce de beaucoup d'héritages!

GRISONS. — Il paraît qu'à Ems, il existe une coutume charmante. Tous les deux ans, les célibataires des deux sexes se réunissent sur la grande place du village et s'adressent mutuellement des invitations. Une fois chacun bien en possession de sa chancune, l'on se forme en cortège et l'on se rend à l'auberge de commune où un plantureux repas attend les joyeux célibataires. Inutile de dire que l'on s'amuse, et qu'il pleut des baisers aussitôt rendus que donnés. Il paraîtrait cependant que les veuves d'Ems ne sont pas satisfaites d'être exclues de la cérémonie. On dit même qu'elles signent une pétition pour qu'à l'avenir elles soient admises à y participer. Ces dames nous semblent être entièrement dans leur droit et la *National Zeitung*, de Bâle, à laquelle nous empruntons ces données, abonde dans ce sens.

— (Corresp. de Davos.) — Par suite des courses de patinage de Bonn, qui ont lieu le 13 janvier, les courses de Davos ont été remises aux 16 et 17 courant au lieu des 15 et 16, date primitivement fixée.

Chronique de l'horlogerie

Régulateur. — Nous avons inséré ces jours une petite annonce relative à un régulateur que met en vente celui qui l'a construit, un horloger d'Aarau. Voici la description de cette pièce de mécanique, qui intéressera le public horloger :

La cage, en bois dur poli, mesure environ deux mètres en hauteur, y compris les corniches, sur 45 cm. de largeur et 25 cm. de profondeur ou d'avancement.

Au fond, il a double paroi, l'extérieure en bois et l'intérieure formée par une glace.

Entre ces deux parois descend le poids, d'environ 35 livres, qui fait mouvoir le pendulier et qui de cette manière est complètement invisible. Cette disposition fait croire qu'il marche à l'aide d'un ressort.

La double paroi a été faite dans le but d'écartier toute attraction entre le poids et le pendulier qui est compensé. Le mouvement est des plus simples, le cadran blanc, heures bleues dans des écussons.

Le pendulier, fait de 6 baguettes acier et laiton de la grosseur d'un petit doigt avec une rondelle en métal jaune de 23 centimètres de large, le tout pesant environ 15 kilos, se met par seconde et ne fait pas plus d'un centimètre de chemin.

Ce qu'il y a de plus intéressant, c'est qu'il est combiné de manière à marcher une année (même 13 mois) consécutivement et à la perfection.

Enfin, pour que la marche ne soit nullement interrompue lors du remontage annuel, un petit mécanisme aussi simple qu'ingé-

sement du devoir dans toute sa sévérité. Il y avait d'ailleurs en elle un fond de tristesse qui assombrissait sa vie, mais sans qu'elle en fit souffrir les autres. Elle aimait à être triste; c'était pour elle une jouissance mélancolique, à laquelle elle trouvait un charme exquis.

Après le premier échange de paroles, Edme fut laissé avec sa petite sœur, et Richard suivit sa belle-mère dans le petit salon. C'était une pièce de grandeur moyenne, tout intime, aux murs couverts de portraits; on voyait que Mme de la Rouveraye y vivait constamment avec tous ses souvenirs. Une poupée assise sur une chaise basse témoignait qu'Yveline n'en était point exclue.

— Je crains, dit Brice lorsqu'ils se furent assis, que ma lettre ne vous ait causé du chagrin... il faudrait me le pardonner, ma chère maman...

Il disait à Mme Brice : « Ma mère », et à sa belle-mère : « Maman ». Il avait trouvé en celle-ci, qu'il avait d'ailleurs connue de tout temps, une tendresse latente, un besoin de caresses morales, qu'il était heureux de contenter par la douceur de son langage.

— J'ai eu du chagrin, répondit Mme de la Rouveraye, mais ce n'est pas votre faute, Richard, et je ne vous en veux pas.

Un petit silence suivit; elle leva sur son gendre ses beaux yeux noirs, battus et fatigués par tant de larmes, et ajouta lentement :

— Cela devait arriver.

— Quoi ! s'écria Brice, ému, vous pensez que...

Il n'osa achever, tant il lui semblait cruel de dire à cette mère qu'il voulait mettre une autre femme à la place de la fille qu'elle avait perdue.

— J'ai pensé que vous auriez idée de vous remarier, un jour ou l'autre, oui; et je trouve que vous avez raison.

Très surpris, encore plus heureux, Richard prit la main de sa belle-mère et la baisa avec une affection profonde. Elle l'avait compris, elle ! alors que sa propre mère avait eu tant de peine à admettre seulement cette pensée ! Il lui en sut un gré infini.

— On m'a d'ailleurs parlé de votre fiancée, reprit Mme de la Rouveraye; je sais qu'elle est belle et bonne et accomplie de tout point...

(A suivre.)

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 5

LA SECONDE MÈRE

PAR

Henry Gréville

— Ah ! vois-tu ? fit le père tranquillement, lorsqu'il fut bien rassis. Si je t'avais écouté ?...

L'enfant avait eu peur, mais c'était un vaillant petit garçon, et il savait le prouver. Il n'avait pas crié, et maintenant il se tenait fort grave, la main gauche fermement attachée à la barre du siège. Il ne répondit rien à son père; un instant après, il le tira doucement par la manche.

— Papa, dit-il, embrasse-moi. Et il tendit vers lui son petit visage honnête.

II

La Rouveraye était distante d'une dizaine de kilomètres au plus; la route délicieuse s'enfonçait à travers les bois jusqu'à la grille du parc. Au moment où le phaéton traversait le pont, un rayon de soleil illumina les fenêtres du château; une surtout, en pleine lumière dorée, miroitait comme une glace. Richard reconnut la fenêtre du petit salon de sa femme, où il avait passé les dernières heures pénibles de l'agonie, alors que les deux mères qui entouraient la mourante ne lui permettaient plus de s'approcher, mais seulement de la regarder, debout dans la large baie. Était-ce parce que Madeleine avait trop appartenu à ces deux mères, que son mari n'avait jamais pu l'aimer autant qu'il l'eût voulu ?

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

nieux a été adapté au mouvement. On le met en marche au moyen d'un cordon de soie qu'il suffit de tirer pour que le mouvement chemine pendant trois minutes, tout à fait indépendamment du poids.

Un régulateur à peu près semblable, qui a été également fabriqué entièrement à la main par cet horloger, a été livré au Bureau municipal d'Aarau pour la somme de 600 fr. Celui qui est décrit ci-dessus revient à 350 fr.

Le constructeur a, pendant 30 ans, habité la Chaux-de-Fonds.

Chronique neuchâteloise

* Concours de chronomètres. — Le Conseil d'Etat a décerné comme suit, pour l'exercice de 1894, les prix institués par le règlement :

Prix général de 200 fr. à M. Paul-D. Nardin, au Locle.

Classe A. — Chronomètre de marine.

Prix de 150 francs à M. Paul-D. Nardin, au Locle.

Classe B. — Chronomètres de poche.

Prix de 130 fr. à l'Association ouvrière du Locle. — Prix de 120 fr. à M. Paul-D. Nardin, au Locle. — Prix de 110 fr. à M. Onésime Stauffer, aux Ponts.

Classe C. — Chronomètre de poche observé pendant un mois au plat et au perdu :

Prix de 100 fr. à l'Association ouvrière du Locle. — Prix de 80 fr. à M. Paul-D. Nardin, au Locle. — Prix de 60 fr. à l'Association ouvrière du Locle. — Prix de 50 fr. à M. P.-D. Nardin, au Locle.

Chronique locale

* Conférences publiques. — Pour la réouverture des conférences, nous aurons la bonne fortune d'entendre M. Arthur Piaget, qui a bien voulu accepter de venir nous donner la conférence qu'il vient de faire à l'Académie sur la femme dans la littérature française du moyen-âge.

M. Piaget s'est fait un nom en Suisse et en France par ses études et ses publications sur l'époque dont il parlera. Ses auditeurs passeront une heure des plus agréables.

Note de la Rédaction. — La réouverture des conférences a eu lieu à l'Amphithéâtre, le modeste crédit de fr. 200, demandé pour leur transfert à la Croix-Blanche, n'ayant pas été accordé.

Nous envisageons comme regrettable que la Commune n'ait pas voté, au moins à titre d'essai pour cette année, une dépense aussi minime, car nous savons, comme le Comité l'a déclaré, que nombre de personnes ne se rendent plus jamais à l'Amphithéâtre, parce qu'il faut y arriver de trop bonne heure pour avoir des places, et que, pour les sujets les plus goûtés, la salle est de beaucoup trop petite. Le Comité ne devrait-il pas adresser au Conseil général une nouvelle demande ?

* Commission scolaire. — La Commission scolaire se réunira le mardi 15 janvier, à 8 1/2 du soir, au Collège industriel.

Ordre du jour :

Conférence au sujet du certificat d'études avec M. le chef du Département. (Communiqué).

* Agréable surprise pour tous. — On nous écrit :

Le public est informé qu'il a été gracieusement annoncé, hier vendredi 11, au Locle, aux voyageurs revenant des Brenets par le train de 7 h. 1/2 du soir, que le train correspondant de 7 h. 42, pour la Chaux-de-Fonds était parti sans les attendre. Voilà qui est agréable !!!

Il leur a été cependant accordé en compensation de pouvoir faire les cent pas sur le quai jusqu'au départ du dernier train de 11 h. 04 du soir, ou de rentrer à pied par un froid de 20 et quelques degrés, ou s'ils préféreraient, de coucher soit au Locle soit à la Chaux-de-Fonds pour ceux qui auraient dû rentrer le soir à Neuchâtel par ce même train.

Des faits de ce genre méritent d'être signalés, car, ou il y a un train correspondant, ou il n'y en a pas. Or, comme il en existe un, celui de 7 h. 42, pourquoi ne pas attendre les voyageurs qui comptent le trouver au Locle !!!!!

Cela se renouvellera-t-il ? C'est ce que l'on se demande ! Dans tous les cas, ceux qui seront pris dans une circonstance pareille seront sûrement aussi mécontents que ceux auxquels cela est arrivé hier soir.

Un voyageur abandonné.

* Théâtre. — Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Dans l'Impartial de jeudi dernier vous disiez que l'opéra Le Domino Noir n'avait jamais été donné sur scène.

C'est une erreur. Ce charmant opéra a fait, plus d'une fois, salle comble au théâtre de la Chaux-de-Fonds.

C'était du temps où les excellentes troupes de M. Gros, puis de M. Mignot, de Besançon,

nous venaient deux fois la semaine pendant la saison théâtrale.

Je me souviens, entre autres, de la sympathique Mme Quiroz, qui jouait et chantait d'une façon ravissante le rôle du Domino. Aussi les applaudissements ne faisaient-ils pas défaut, et la chanson de la belle Aragonaise était toujours bissée, comme aussi l'air, si beau, de la rentrée au couvent :

Ah ! quelle nuit
Au moindre bruit
Mon cœur tremble et frémit.
Et le son de mes pas
M'effraye, hélas !
Soudain j'entends . . .

Et pendant ce moment,
Oh ! mon Dieu, disais-je en tremblant,
Sauve l'honneur du Couvent.

Vous erreur, Monsieur le Rédacteur, est bien excusable, car il y aura de cela bientôt 50 ans. . .

Vous aurez pu l'oublier ! X.

* Gymnastique. — Le comité de la Société de gymnastique d'Hommes s'est constitué pour 1895 comme suit :

MM. Faivret, Walther, président.
Baillod, Henri, vice-président.
Juvet, Arnold, secrétaire.
Binkert, Edwin, vice-secrétaire.
Bachmann, Ed., caissier.
Quaile, Eugène, vice-caissier.
Mercier, Louis, assesseur.
Gentil, Léon, } moniteurs.
Meyer, Edouard, }

(Communiqué.)

* Vente des Missions. — Le Comité des dames s'occupant des missions annonce que la vente annuelle en faveur de cette œuvre aura lieu à fin février. La date exacte sera publiée ultérieurement.

* Bienfaisance. — La Famille, maison hospitalière pour jeunes filles, témoigne sa vive reconnaissance à une amie de l'institution, Mme veuve Eugénie Sandoz, du beau don de fr. 100, qu'elle lui a fait parvenir en souvenir de son cher et regretté mari.

Que les jeunes ouvrières, isolées ou étrangères, répondent à la sollicitude qui leur est vouée en entrant plus nombreuses à la « Famille », au sein de laquelle elles se trouveront heureuses et en compagnie de collègues de leur âge.

(Voir l'annonce). Le Comité.

— Le comité du Dispensaire a reçu avec reconnaissance de M. Marc Bloch la somme de 25 fr., et un don anonyme de fr. 10.

— Le comité de la Crèche a reçu avec reconnaissance la somme de 10 fr., montant d'une collecte faite à Bel-Air par la Société l'Orphéon. (Communiqué).

* Supplément. — Notre supplément contient 1 1/4 page d'annonces, le Bulletin de droit usuel, deux compte-rendus financiers de sociétés, et le feuilleton.

Dernier Courrier et Dépêches

Zurich, 11 janvier. — Toutes les personnes accusées du meurtre de la petite Bolliger ont été relâchées faute de preuves, sauf le père.

Zurich, 11 janvier. — Le comité central de la Société fédérale de gymnastique est composé (nouveau) de MM. Bächli (Schaffhouse), Ritter (Zurich), Hugin (Bâle), Rietmann (Saint-Gall), Gelzer (Lucerne), von Bergen (Bienne), Baud (Genève), et comme membres du jury, Michel à Lausanne, Widmer à Berne et Merz à Brougg.

Zurich, 11 janvier. — M. Seidel, rédacteur, déposera au Grand Conseil une motion demandant un rapport au Conseil d'Etat sur la question de savoir si l'Etat a le droit de faire payer en travail forcé à la caserne les citoyens en retard pour leur impôt militaire, et si ce procédé n'est pas contraire à l'article 59 de la Constitution fédérale, à la Constitution cantonale et à tout principe de droit moderne. Une autre motion de M. Wolf, juge à la cour d'appel, demandera la révision de la loi sur la procédure judiciaire. Elle visera entre autres le renvoi au président des cas de peu d'importance, laissant les principaux au jury.

Agence télégraphique suisse

Bâle, 12 janvier. — Le Conseil d'Etat a accordé à la Société Typographia de Bâle une subvention pour l'assemblée générale de l'Association des typographes suisses, qui aura lieu à Bâle cette année.

Il a approuvé un projet qui sera soumis au Grand Conseil, relatif à la création d'un asile pour les domestiques.

Berne, 12 janvier. — Après la nouvelle loi sur l'école primaire, l'Etat aura à payer aux communes grevées de lourdes charges une subvention annuelle de 400,000 fr. Les demandes déjà présentées par les communes s'élèvent à la somme de 140,000 fr., c'est-à-dire quatre fois plus que ce que l'Etat était tenu d'accorder jusqu'ici.

Paris, 12 janvier. — Le Figaro reproduit

un bruit d'après lequel M. Ressmann serait remplacé à l'ambassade d'Italie à Paris par le comte Sambuy, sénateur.

Londres, 12 janvier. — Le Standard apprend de Berlin que les conditions de paix que le Japon voudrait imposer à la Chine comprennent l'indépendance de la Corée sous la suzeraineté du Japon, le démantèlement de plusieurs ports militaires, la cession de différentes îles, fixation par les Japonais du nombre et du type des navires de la flotte chinoise, paiement d'une forte indemnité de guerre et établissement de relations destinées à préparer le terrain pour une alliance sino-japonaise.

Tientsin, 12 janvier. — Les Chinois se retirent graduellement vers la grande muraille. Les Japonais continuent à avancer ; ils marchent sur King-Chow.

Vienne, 12 janvier. — On mande de Sofia à la Correspondance politique : On affirme, de bonne source, que la plainte déposée contre M. Stambouloff, dans l'affaire Beltcheff, serait complètement abandonnée. Il est probable que l'enquête est déjà interrompue.

Londres, 12 janvier. — Les journaux officiels démentent que lord Rosebery soit favorable à la dissolution du Parlement.

On assure que l'accord entre la France et l'Angleterre sur les questions africaines sera signé la semaine prochaine.

— Les ouvriers sans travail préparent, pour le 3 février, une grande manifestation devant le Parlement pour demander du travail. Les anarchistes prennent part à ce mouvement.

— Un froid intense règne à Londres ; la misère est grande.

Washington, 12 janvier. — On croit qu'il ne sera pris aucune décision au sujet du tarif douanier à la session actuelle des Chambres.

Nous rappelons qu'il n'est pas répondu aux demandes d'adresses qui ne sont pas accompagnées d'un timbre-poste de 10 c. ou d'une carte postale pour la réponse.

Bibliographie

La Semaine littéraire, du 12 janvier 1895

Sommaire du N° 2 :

Causerie littéraire. — Retour de Rome, par Edouard Rod.

Kairouan. — Impressions de voyage, par Hippolyte Aubert.

Souvenirs d'adolescence. — Nouvelle, par Jehan Dulac.

Revue politique. — La situation en France et en Italie, par Paul Seippel.

La tristesse du roi René. — Vers, par Auguste Blondel.

Echos de partout : L'éternel féminisme. — L'art de se bien porter. — Le gâteau des Rois. — Les faits du jour, par Chanteclair.

Pour les mamans, par Franquette.

Bibliographie.

Rédaction et administration, Rond-Point de Plainpalais, 1, Genève. Abonnements (52 numéros) : Suisse, 6 fr. 50 ; Etranger, 9 fr. l'an ; le numéro, 15 cent.

Spécimens gratuits sur demande.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds

Du 11 janvier 1895

Recensement de la population en janvier 1894 :

1894 : 29,642 habitants,

1893 : 28,435 »

Augmentation : 1,207 habitants.

Naissances

Bottiani, Rico-Joseph, fils de Giovanni et de Teresa née Cagelli, Italien.

Arnoux, Marcel-Alex, fils de Emile-Eugène et de Mathilde-Elise Vorpe, Français.

Salvisberg, Jeanne-Louise, fille de Johannes et de Louise-Elisabeth née Vuille, Bernoise.

Roulet, Berthe-Hélène, fille de Fritz-Emile et de Bertha née Steiner, Neuchâteloise.

Promesses de mariage

Maurer, Henri-Louis, agriculteur, et Etienne née Hirschy, Adèle, cultivatrice, tous deux Bernois.

Tissot-Daguette, Zélim-Ernest, tailleur, et Perret-Antoinette, cuisinière, tous deux Neuchâtelois.

Aubert, Francis-Samuel, hortogier, Vaudois, et Dubois-dit-Cosandier, Louise-Ulalie, hortogère, Neuchâteloise.

Mariages civils

Maire, Louis-Henri, ouvrier aux ébauches, Neuchâtelois, et Brunner, Rose-Marie, pierriste, Bernoise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

20335. Saisselin, Louis-Alexis, fils de Charles-Frédéric et de Marie-Sylvanie Siegwart, Bernois, né le 20 décembre 1872.

Perret & Co

Banque et Recouvrements

Métaux précieux.

Usine de dégrossissage d'or et d'argent.

Chaux-de-Fonds, le 12 Janvier 1895

CHANGES

Nous sommes aujourd'hui acheteurs en compte courant, ou au comptant moins 1/2 % de commission, de papier bancaire sur :

Table of exchange rates for various locations including London, France, Belgium, Germany, Italy, and Switzerland. Columns include location, type of bill, and rate.

VALEURS

Table of financial values including actions and obligations for various banks and companies. Columns include name, demand, and offer.

Achat et Vente de Fonds Publics, valeurs de placement actions, obligations, etc. Encaissement de coupons. Achat de lingots or et argent. Vente de matières d'or et d'argent à tous titres et de toutes qualités. — Or fin pour doréurs. Prêts hypothécaires. Escompte et encaissement d'effets sur la Suisse et l'Etranger. 40220

COLONNE MÉTÉOROLOGIQUE

LA CHAUX-DE-FONDS

Table of meteorological data for La Chaux-de-Fonds, showing dates, barometer, and thermometer readings.

Les hauteurs de 650 millimètres correspondent à tempête, 660 mm. à pluie, vent, 675 à variable, 685 à beau et 705 à très sec.

Offres très avantageuses Nouveautés en étoffes p^r dames et messieurs. — Flanelle, véritables Cheviot anglais, Draps anglais, qualités excellentes, double largeur, par mètre de fr. 1.25, 1.45 à 8.75. Echantillons promptement franco. GETTINGER & Co, Centralhof, Zurich.

Une mère trop belle

Claire a dix-huit printemps, j'ai quarante ans bientôt Juse, depuis un mois, du Savon du Congo. Je vais y renoncer, il me rend trop gentille. 1 On m'a prise déjà pour la sœur de ma fille. Mme G., au savonnier parisien Victor Vaissier. H-641-x 14855

F. JELMOLI, dépôt de fabrique, Zurich, envoie à qui demande franco : Echantillons de Cheviots, Draps, Fantaisies, Tissus Nouveautés, Cachemires, Mérinos noir, grande largeur, pure laine, de 90 c. à 6 fr. 50 par mètre, ainsi que ceux des assortiments Draperies-hommes, Toileries et Couvertures en tous genres. 1

Maladies de poitrine.

M. le Dr Egenolf, à Kelkheim (Taunus), écrit : « Je ne puis dire que du bien de l'hématogène du Dr-méd. Hommel. Dans un cas de commencement de tuberculose pulmonaire, où l'appétit avait totalement disparu et où j'avais déjà employé sans succès beaucoup de stomachiques, l'appétit, ainsi que l'état général du malade se sont très sensiblement relevés. » Dépôts dans toutes les pharmacies. 17

L'administration du Traducteur, journal bimensuel, destiné à l'étude des langues française et allemande, paraissant à la Chaux-de-Fonds, envoie gratis et franco un numéro spécimen à chaque personne qui en fera la demande.

Imprimerie A. COURVOISIER Chaux-de-Fonds

BANQUE FÉDÉRALE
(Société anonyme)
LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 12 Janvier 1894

Nous sommes aujourd'hui, sans variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2 %, de commission, de papier bancaire sur :

	Rec.	Cours
France		
Chèque Paris	100	121 1/2
Court et petits effets longs	2 1/2	100 12 1/2
3 mois) acc. françaises	2 1/2	100 25
3 mois) min. fr. 3000	2 1/2	100 22 1/2
Chèque min. L. 100		25 1/2
Autres		
Court et petits effets longs	2	25 17 1/2
3 mois) acc. anglaises	2	25 23
3 mois) min. L. 100	2	25 25 1/2
Chèque Berlin, Francfort		123 36
Autres		
Court et petits effets longs	2	123 25
3 mois) accept. allemandes	3	123 22 1/2
3 mois) min. M. 3000	3	123 80
Chèque Gènes, Milan, Turin		53 85
Court et petits effets longs	5	93 85
3 mois) 4 chiffres	2 1/2	94
3 mois) 4 chiffres	2 1/2	94 40
Chèque Bruxelles, Anvers		110 05
3 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	2	100 80
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3 1/2	100 05
Autres		
Chèque et court	2 1/2	208 60
3 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	3 1/2	208 85
Non acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3	208 60
Chèque et court	4	202 50
Autres		
Petits effets longs	4	202 90
3 à 3 mois, 4 chiffres	4	203 40
Jusqu'à 4 mois	5	pair
Billets de banque français	net	100 01 1/2
" " allemands	"	123 25
" " russes	"	2 87
" " autrichiens	"	202 60
" " anglais	"	25 15 1/2
" " italiens	"	93 60
Napoleons d'or		100
Souverains		25 11 1/2
Pièces de 20 mark		24 66

Avis officiels

DE LA

Commune de la **CHAUX-DE-FONDS**

Mise au concours

La Commune de la Chaux-de-Fonds met au concours l'élaboration de plans et devis pour la construction d'un nouveau collège. Le concours est limité à MM. les architectes de la localité, qui recevront le programme sur leur demande adressée au Bureau des Travaux publics. Les projets seront reçus à la Direction des Travaux publics, jusqu'au 14 février 1895, à 6 heures du soir.

421-3 **Conseil Communal.**

Service de sûreté contre l'incendie

Vu les articles 3 et 4 du Règlement du Bataillon de pompiers, le Conseil Communal convoque tous les hommes nés en 1875, habitant la zone intérieure et les abords immédiats de la ville, pour le **lundi 14 Janvier 1895**, afin de procéder au recrutement du corps.

La Commission siègera au Juventuti (Collège 9).

Les hommes habitant la IV^e section se présenteront à 1 h. du soir.

Ceux de la III^e section, à 2 h. du soir.

Ceux de la II^e section, à 3 h. du soir.

Ceux de la I^e section, à 4 h. du soir.

Les hommes devront être porteurs de leur livret de service militaire et de leur carte, carnet ou permis d'habitation.

A teneur de l'article 30 du Règlement, les hommes appelés à se présenter pour le recrutement et qui font défaut, sont punis de 48 heures de salle de police, s'ils ne justifient pas leur absence auprès du commandant, dans les 24 heures. Ces hommes pourront être incorporés d'office dans le bataillon.

Le présent avis tient lieu de convocation pour les hommes qui n'auraient pas reçu de cartes.

La Chaux-de-Fonds, le 4 Janvier 1895.
140-1 **Conseil communal.**

Taxe des chiens

Il est rappelé au public qu'aux termes du Règlement cantonal sur la Police des chiens, du 8 Mars 1861, tous les chiens sans exception, dont les maîtres habitent la circonscription communale, doivent être inscrits du 1^{er} au 15 Janvier, au Poste de la Garde communale, à l'Hôtel-de-Ville.

Le préposé à la Police des chiens percevra, lors de cette inscription, la taxe annuelle de 15 fr. et le coût de la plaque réglementaire, soit 25 cent.

141-1 **Conseil Communal.**

AVIS

M. A. Humbert-Droz
JOAILLIER-SERTISSEUR

actuellement rue de Bel-Air 12, informe MM. les fabricants et décorateurs qu'à partir du 15 courant, il transférera son atelier au Collège industriel, salle n° 41 bis. 230-5

Une fabrique d'aiguilles

fournissant tous les genres, désire établir UN DEPOT pour la vente directe à la clientèle. Forte commission. Adresser offres avec références sous chiffres « Aiguilles » au bureau de l'IMPARTIAL. 318-1

CHARCUTERIE - COMESTIBLES

4, rue du Marché 4. 7487-37

Fruits secs

Pruneaux de Bordeaux. Figs. Raisins Malaga. Noisettes. Casse-dents. Terrines de foie gras. Charcuterie fine. Se recommande, P. Missel-Kunze.

Les Grands Magasins de Vêtements et Pardessus
pour hommes, jeunes gens et enfants

A LA CITÉ OUVRIÈRE

Maison Joseph Hirsch

vis-à-vis de l'hôtel FLEUR de LYS

et de la Fontaine Monumentale

ont l'avantage de prévenir leur honorable clientèle et le public en général que comme

FIN DE SAISON

tous les

456-3

PARDESSUS et VÊTEMENTS

de saison d'hiver

SUBISSENT UN FORT RABAIS

ROBES de CHAMBRE

confortables, ouatées et double face,

COIN de FEU

Vente de confiance.

Prix marqués en chiffres connus.

THÉ PURGATIF DE CHAMBARD

LE CENTAURE



Composé exclusivement de feuilles et de fleurs, le Thé Chambard est un purgatif sûr, dont le goût très agréable et l'action douce, ne causant aucune fatigue, conviennent aux personnes les plus difficiles, aux tempéraments les plus délicats. Son emploi ne réclame aucune précaution particulière, n'exige aucun changement dans les habitudes ou le régime.

C'EST LE PLUS AGRÉABLE ET LE MEILLEUR DES PURGATIFS.

Le THÉ CHAMBARD est toujours efficacement employé pour rétablir et assurer le fonctionnement régulier des voies digestives. C'est le meilleur remède de la Constipation et des malaises qui en dérivent : Maux de tête, Eblouissements, Perte de l'appétit, Nausées, Digestions difficiles, Ballonnement du ventre, etc.

L'usage de ce Thé est particulièrement recommandé aux personnes sujettes aux affections qui réclament une grande régularité des garde-robes : Congestions, Hémorroïdes, Eczéma, etc.

Le THÉ CHAMBARD se trouve dans toutes les Pharmacies : 1^{re} 25 la Boîte.

Tailleur. Un bon tailleur se recommande pour tous les travaux concernant sa profession, ainsi que **dégraissage et réparations** en tous genres. On travaille également en journées; ouvrage prompt et soigné. Prix très bas. — S'adresser à M. Henri Fehr, rue de la Charrière 16, au rez-de-chaussée. 241-1

MÉCANICIEN

Un bon mécanicien ayant l'habitude de la mise en train des machines, des posages et des taillages de fraises, est demandé de suite ou dans la quinzaine. Place et position assurées. — Se présenter directement à la Fabrique Paul Pierrehumbert, au Verger, Le Locle. (H-93-c) 388-2

A vendre

un **traineau**, joli, léger, à 2 ou 4 places, avec de belles pelisses, le tout bien conservé. — S'adresser chez M. Huguenin, Boulevard du Petit Château 5. (M-1-D-) 153-3

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Ed. Schneider
4, RUE DU SOLEIL 4.

BŒUF FRANÇAIS extra, première qualité, à 80 c. le demi-kilo.
Beau GROS VEAU, première qualité, à 70 c. le demi-kilo.
Bien assortie en **PORC FRAIS** et **CHARCUTERIE**
76-2 Se recommande.

Spécialité de Fusils Flobert
Percussion centrale, rayés, 14 fr. 50
Simple, non rayés, 13 francs

Charles REYMOND, Armurier
28, — RUE DE L'ENVERS — 28, CHAUX-DE-FONDS 16536-62

Horlogerie. Un bon termineur 12 cartons régulièrement par semaine, dans les pièces 11 à 13 lignes. Ouvrage fidèle. 380-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

DÉGUSTATION
du CACAO et du CHOCOLAT

KLAUS
dans la Confiserie
G. Rickli Fils
(H-1-J) Rue Neuve. 472-1

Petit logement
à louer pour le 28 février ou plus tard. — S'adresser Brasserie Baloise, rue du Premier-Mars 7A. 251-2

MALADIES DES YEUX

Consultations du Dr VERREY, rue Léopold Robert 47, à la CHAUX-DE-FONDS, tous les **MERCREDI** de 3 à 6 heures après midi. 5729-34

Krebs-Gygax
Schaffhouse.

A chaque instant surgissent de nouveaux **Appareils de reproduction** sous autant de noms divers, aussi ronflants que possible, ils promettent tous **de véritables miracles.** Comme un météore apparaît la **Nouvelle invention** pour disparaître tout aussi promptement. **Seul le véritable hectographe** est devenu est restera encore de longues années le meilleur et le plus simple des appareils de reproduction. Prospectus gratis et franco sur demande à 8270-28 **Krebs-Gygax, Schaffhouse.**

Avis. Une brave et honnête veuve seule, demande à garder un enfant de 2 à 4 ans ou une vieille dame de bonne famille. Bons soins sont assurés. 369-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Associé
demandé pour une ancienne et bonne maison d'horlogerie. 242-1
Bureau F. RUEGGER, Léop. Robert 6

VERMOUTH TURIN CINZANO, à 1 FR. 35 le litre. 5 o/o d'escompte. EPICERIE FRANÇAISE, Grenier 12

L'IMPARTIAL

SUPPLÉMENT AU N° 4329

Crédit Mutuel Ouvrier.

Remboursement des dépôts, Série A, 7^{me} émission, dès le Lundi 7 Janvier 1895.

Une nouvelle Série A, 8^{me} émission, s'ouvrira le 5 Janvier 1895. On délivre des carnets dès maintenant.

Tous les carnets de dépôts seront retirés dès le 29 Décembre 1894 pour ajouter les intérêts et procéder à leur vérification.

Dès le 1^{er} Janvier 1895, l'intérêt des dépôts libres (carnets gris) est fixé à 3.60% l'an jusqu'à fr. 3000 et au-delà de cette somme à 3% l'an.

Les dépôts obligatoires (Séries A, B, et C) continueront seuls à bénéficier du 4% l'an.

Escompte; comptes courants; Prêts sur titres et hypothécaires; Recouvrements; garde, achat et vente de titres; Encaissements de coupons. — Rentes viagères; Contrats d'assurances sur la vie et contre l'incendie « Le Phénix » et contre les accidents « La Rhénania » aux meilleures conditions. 13080-2

PENSIONNAT

de jeunes Demoiselles

Bulach, dès le 1^{er} Avril 1895, à Zurich.

Mme BERCHTOLD reçoit de nouveau quelques jeunes filles en pension, désirant apprendre l'allemand et compléter leur éducation. Vie de famille agréable, bonne instruction et soins maternels. Pour renseignements, s'adresser à la Chaux-de-Fonds, à

MM. Durst, percepteur-huissier.

Leuzinger, rue de l'Hôtel-de-Ville 8. Gygi, rue Léopold Robert. Châtin, rue de la Paix 41.

Gabriel, huissier, r. du Manège, et à Mlle Marie Huguenin, institutrice, La Sagne, ou directement à Mme Berchtold-Frey, à Bulach (Zurich). 268-2

Vente d'immeuble

L'hoirie de J. GUILLOD-WUILLEUMIER exposera en vente aux enchères publiques son immeuble rue Léopold Robert n° 30, vis-à-vis du Casino, à côté de l'Hôtel des Postes. Magasins au rez-de-chaussée, trois étages pour bureaux et logements. Revenu annuel, 5200 francs. La séance d'enchères aura lieu le Lundi 11 février, dès les 2 heures après midi, à l'Hôtel-de-Ville de la Chaux-de-Fonds. L'adjudication sera prononcée séance tenante.

Entrée en jouissance en St-Georges ou St-Martin 1895, au gré de l'acheteur.

Des offres seront reçues avant les enchères, s'adresser en l'Etude H. Lehmann & A. Jeanneret, avocats et notaires, rue Léopold Robert 32, ou au bureau Challandes & Guilloid, rue du Parc 58. 16638-8

RELIURE

Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant son état. Travail prompt et soigné à des prix modérés. E. KAHLERT, relieur, rue de la Cure 3. 9347-28

Logements à louer

Pour le 11 janvier 1895 :

Charrière 4. Logement au 3^{me} étage de trois chambres, cuisine et dépendances.

pour Saint-Georges 1895 :

Charrière 4. Logement au 2^{me} étage de trois chambres, cuisine et dépendances. 16502-8*

S'adresser à l'Etude

A. Monnier, avocat

Rue Neuve 6 (entrée par la Place du Marché),

A LOUER

de jolis LOGEMENTS de 2 et 3 pièces pour le 23 Avril 1895 :

Progrès 1. un logement de 2 pièces, cuisine et dépendances.

Progrès 3. deux logements de 2 pièces avec dépendances.

Temple-Allemand 103. un 3^{me} étage de 2 pièces, avec dépendances.

Temple-Allemand 103. un 1^{er} étage de 3 pièces avec dépendances.

Nord 153. un rez-de-chaussée de 3 pièces avec dépendances.

S'adresser rue de la Serre 102, au bureau de la Scierie, ou rue du Progrès 3, chez M. P.-A. Ducommun, au rez-de-chaussée, à gauche. 323-23

Fabrication de Cadrons Fantaisie

en toutes couleurs, depuis 4 lignes.

Spécialité de Cadrons soignés, genres anglais, à bordures compliquées. Cadrons à heures relief, soignés et fondants de tous genres. 238-1

A. WYSS-REICHLING, Renan



PARFUMERIE DE C.-H. OEHMIG-WEIDLICH

• ZEITZ et BALE •

(La plus grande fabrique de savons et de parfumeries d'Allemagne.)

(Occupe 250 personnes)

Parfumerie à la Violette Blanche:

Extrait d'Odeurs à la Violette Blanche.

Savon de toilette à la Violette Blanche.

Eau de toilette à la Violette Blanche.

Poudre de toilette à la Violette Blanche.

Ces nouvelles spécialités surpassent sous tous les rapports tous les produits semblables. L'odeur délicieuse et permanente ressemble parfaitement à celui de la Violette fraîche. 15849-5

En vente chez: MM. J. Heimerdinger, Obert, P. Piroué, Salomon Weil (rue Léopold Robert 12), Eugène Zuger, coiffeurs, à la Chaux-de-Fonds.

GUERISONS

Les soussignés confirment qu'ils ont été guéris des maladies suivantes par les médecins de la Polyclinique privée à GLARIS, par traitement par correspondance.

Durété d'oreille. Mal aux oreilles dès la naissance. L. Cygansky, cordonnier, Metz.

Incontinence de Purine. Fils de J.-G. Eberhard, serrurier, Malstadt près Metz.

Dartre de la barbe. Jac. Buck, menuisier, Zuffenhausen (Wurtemberg).

Phtisie, toux, expectoration. Mme Krieg, Dambach, Niederbronn (Alsace).

Dartres. Psoriasis. Fr. Meyer, Altentrüdingen, Wassertrüdingen (Bavière).

Taches de rousseur. F.-Max Graf, Putzkau, près Bischofsverda (Saxe).

Ulcères aux pieds, flux salin, inflammation, enflure, Anna Hunger, Brösen (Saxe).

Gouttes, gonflement du cou. Mme Seiler-Notter, Mägenweil, près Baden.

Catarrhe vésical, dysurie. François Morat, Crissier (Vaud).

Ver solitaire avec tête. E. Dinkelmann Höchstetten près Hellsau Berne.

Rhumatismes, enflure. Elisabeth Uhle, Wallstr. 172, Torgau (Saxe).

Poils au visage. Mlle Maurer, rue d'Italie 44, Vevey.

Hémorroïdes, catarrhe des intestins, selles sanguinolentes. Mme E. P., Kussnach.

Catarrhe d'estomac. Joh. Lips, fondeur, Nieder-Urdorf (Zurich).

Catarrhe des intestins, diarrhée, Mme Ess Frick, Remy près Langnau (Zurich).

Pâles couleurs, anémie. Agnes Baumgartner, Merschwyli (St-Gall).

Asthme difficile de respirer. Jos. Jehle, Kleinhüningen près Bâle.

Faiblesse des nerfs, rhumatisme. Mlle Kaiser, Weier, Leuzingen, Buren sur Aar.

Eruptions au visage, crampes. Rosa Odermatt, Malli, Engenbourg (St-Gall).

Faiblesse des yeux, chute des cheveux. Alb. Bosson, forgeron, Montreux.

Tumeur glanduleuse. Greg. Keller, Wytikon près Pfälikon (Schwytz).

Hernie scrotale. W. Richter, Hohen Vieheln, près Kleinen (Mecklenger).

Ivrognerie sans rechute. Mme. F. Wasen (Berne).

Chute des cheveux, forte. B. Berchtold, tonnelier, Stadlbach 56, (Berne).

Maladie du cœur. H. Schneider, Königsbach près Neustadt, in Hardt.

Goutte sciatique. Jacob Stott, Rieden près Schwarzenbourg (Berne).

Maladie des reins. Alb. Schmid Büelisacker près Muri.

Phtisie. Martin Beller, Binzwangen, Riedlingen (Wurtemberg).

Maladie de la moëlle épinière, mal à la tête. Vve Tachet à Mont sur Rolle.

Epilepsie sans rechute. Marie Zurluh, alt-Waibels, Erstfeld.

Rougeur du nez, dartres, Louis Köhler, boulanger, Neuveville (Berne).

Varicelles, rhumatismes. Joséphine Erb, Hüttenweilen près Frauenfeld.

Hernie scrotale, depuis 15 ans. Conr. Meyer, Blomberg. Lippe-Detmold.

Manque de barbe. M. Sieler chez F. Bub confiseur, à Ansbach (Bavière).

4000 guérisons éprouvent le succès et la réalité. — S'adresser à la 12823-7

POLYCLINIQUE PRIVEE, à GLARIS

VIN de VIAL

TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT

Au QUINA

SUC DE VIANDE

PHOSPHATE de CHAUX

Le TONIQUE le plus énergique pour Convalescents, Vieillards, Femmes, Enfants débiles et toutes personnes délicates.

Composé des substances indispensables à la formation de la chair musculaires et des systèmes nerveux et osseux.

Le VIN de VIAL est l'association des médicaments les plus actifs pour combattre Anémie, Chlorose, Phtisie, Dyspepsie, Gastrites, Age critique, Epuisement nerveux, Débilité résultant de la vieillesse, longues convalescences et tout état de langueur et d'amalgissement caractérisé par la perte de l'appétit et des forces.

Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, 14, LYON. - Toutes Pharmacies.

JOURNAUX

Au Kiosque, place de l'Hôtel-de-Ville, la gérante tient à la disposition du public Le Figaro et tous les journaux, quotidiens, périodiques, illustrés, Modes, etc., soit au numéro, soit par abonnement à la semaine, au mois ou à l'année. 70

M^{lle} PAULINE SERMET

successeur de

P. Savoie-Petitpierre

Place de l'Hôtel-de-Ville 5.

Grand choix de Gants de tissu pour dames et messieurs.

GANTS DE PEAU véritables Reynaud, de Grenoble.

Gants de peau fourrés, qualité extra. 9670-29

ECHARPES de laine, soie, dentelle, guipure, jersey, chenille, fantaisie.

TABLIERS noirs et fantaisie, tabliers de ménage, tabliers de bonnes, tabliers de fillettes.

Maroquinerie. — Parfumerie.

CARTES de FÉLICITATIONS Foulards.

Spécialité de CORSETS

DÉTAIL DÉTAIL

Montres

Fabrication spéciale de montres en or, argent, métal et acier, pour la vente au détail 3282-24

Marche et réglage garantis 2 ans

BEAU CHOIX. PRIX AVANTAGEUX.

Envois au dehors contre remboursement.

Gustave PERRENOUD

FABRICANT

Rue Jaquet-Droz 15, la Chaux-de-Fonds.

Achat, Fonte et Essai

16944-3 DE (H. 10 C.)

Déchets, lingots et vieille bijouterie or et argent

Vente au détail de briquettes, athracite, coke de fonte et de chauffage.

FRANÇOIS JEANMAIRE

32, rue de la Serre 32.

Achat de meubles, lits propres,

commodes, lavabos; secrétaires.

les meubles bien conservés seront achetés à de bons prix. — S'adresser à M. Jung, rue de la Charrière 19. 376-2

SUCRE DE MALT

DR. WANDER

NOMBREUX DIPLOMES ET MÉDAILLES

Chaque pastille, dans la forme ci-dessus, doit porter le nom du fabricant.

Médecin-Oculiste

D^r BOREL

ancien chef de clinique ophtalmologique à Paris,

reçoit à La Chaux-de-Fonds, rue du Grenier 4, Mardi et Vendredi, de 10 heures à midi;

au Locle, Hôtel du Jura, Mardi de 3 à 5 heures;

à St-Imier, Hôtel de la Couronne, Mercredi de 9 à 11 heures. 11914-36

Outils de monteur de boîtes

Pour cause de décès, à vendre l'outillage de monteur de boîtes de M. Charles Bastardoz, à Neuchâtel. Cet outillage comprend tout ce qui est nécessaire pour occuper six ouvriers. Conditions favorables. S'adresser à Mme v^e Bastardoz, rue du Temple-Neuf, Neuchâtel. 15081-4

Réparations et Polissages

de MEUBLES

CANNAGES DE CHAISES

PRIX MODÉRÉS

Louis RAIDT, menuisier-ébéniste, rue du Progrès 7. 7667-31*

Vient de paraître la 62^e édition de la célèbre brochure hygiénique

Le secours personnel

conseiller pratique pour tous ceux qui se trouvent affligés par des égarements prématurés. Que tous ceux qui souffrent de battements de cœur, sentiments d'anxiété et affaiblissement de nerfs, lisent aussi. Son instruction franche aide à donner annuellement la santé et la force à des milliers de personnes. Se vend à franc 1 (en timbres-poste) chez le Dr. L. Ernst, homéopathe, Vienne, Giselstrasse 6. Est envoyé sous enveloppe fermée.

Pour Saint-Georges 1895

A LOUER

Rues du Parc, de la Serre et Léopold Robert,

à des personnes d'ordre et près de la Gare, de beaux APPARTEMENTS modernes de 2, 3 et un de 4 pièces, avec dépendances. — Tous renseignements seront donnés par M. P.-G. Gentil, gérant, rue du Parc 83. 252-8

Veuve A.-H. Calame

rue de la Demoiselle 74.

PAPETERIE - MERCERIE

Fournitures de Bureau et d'École

Fournitures pour Tailleurs.

Thé - Chocolat

Tabacs & Cigares 11252-64

A louer

pour entrer à volonté, dans une maison d'ordre, plusieurs LOGEMENTS bien situés avec gaz dans les allées. Prix avantageux. — S'adresser à M. J. Morand, rue des Terreaux 14, ou au comptoir de M. Eug. Ducommun-Roulet, rue Léopold-Robert 32. 13724-23*

A louer

pour St-Georges prochaine ou plus tôt si on le désire, un joli pignon d'une pièce, avec grande alcôve à la cuisine; un appartement d'une chambre et un de deux chambres, au soleil, et plusieurs appartements de trois chambres avec alcôve au corridor, très bien exposés et dans des maisons d'ordre. Prix très modérés. — S'adresser aux Arbres ou au Comptoir Ducommun-Roulet, rue Léopold-Robert n° 32. 254-7

A louer

C'EST A LA

Boucherie-Charcuterie

J. SCHMIDIGER

12, Rue de la Balance 12.

que l'on vend

Choucroute et Souris, à 20 cent. le kilo.

Compôte et Haricots salés, à 30 c. le kilo.

Lapins, à 80 cent. le demi-kilo.

Beau gros Veau, à 80 c. le demi-kilo.

Bien assorti en Porc fumé et salé.

15495-20* Se recommande.

Tailleuse se recommande au public pour rhabillage, dégraissage et repassage d'habillements d'hommes. Façon d'habillements de garçons. — S'adresser à Mme Herzog, rue du Collège 8, au 1^{er} étage. 16290-3

Choucroute de Berne

et SOURIS

VENTE EN GROS

Véritable Choucroute et Souris de Berne, provenance directe, au prix de 16 centimes le kilo. — Adresser les commandes à M. A. RENGGLI, rue de la Demoiselle 4, représentant p^r la Chaux-de-Fonds et les environs. 14886

BAINS DE LA RONDE

Spécialité de Bains sulfureux pour rhumatismes.
Ronde 29.

ouverts chaque jour de 8 h. du matin à 9 h. du soir; le dimanche jusqu'à midi.
Prix d'un bain 80 ct.; par abonnement 60 ct.
CHAMBRES CHAUFFÉES à la vapeur
Se recommande
Georges MORITZ-BLANCHET

TEINTURERIE, LAVAGE CHIMIQUE

Rue de la Ronde 29 - Place du Marché
CHAUX-DE-FONDS
Teinture et lavage chimique de vêtements
de laine et flanelle. — Nouveau procédé pour blanchissage de couvertures
en 24 heures. — Usine à vapeur. — Installation et machines des plus modernes.
15543-98
Se recommande
Georges Moritz-Blanchet.



La Corio Méléine

la graisse la meilleure et la plus économique pour l'entretien et la conservation de la chaussure. *Souplesse et imperméabilité garanties. SANS RIVALE.*

Cette graisse guérit également les crevasses et les engelures. — Se trouve actuellement en dépôt à la Chaux-de-Fonds chez

- Epicerie **Paul Giroud**, rue du Doubs 139.
- Epicerie **Ch.-F. Redard**, rue du Parc 11.
- Epicerie **A. Breguet**, r. du Temple Allemand 23.
- Epicerie **Gustave Vullième**, r. des Terreaux 18.
- Epicerie **Alfred Jaccard**, r. de la Demoiselle 37.
- Bazar Parisien**, rue Léopold Robert 46.

- Epicerie **Nicolet**, rue de la Paix 39.
- Gordonnerie Nationale**, rue Léopold Robert 28 b.
- Epicerie **Brandt**, rue de la Demoiselle 2.
- Epicerie **D. Hirsig**, rue du Versoix 7.
- Epicerie **Krummenacher**, rue du Parc 35.
- Bazar Parisien**, Succursale, place du Marché 2.

et chez **A. Courvoisier**, place du Marché.

Au détail, par boîtes de 40 et 50 centimes, 1 fr. 35 et 2 fr. 50

Bulletin de droit usuel.

Droit civil. — Droit administratif. — Droit commercial et industriel. — Droit pénal. — Procédure. — Lois spéciales.

L. M., Neuchâtel. — Si l'ouvrage est conforme aux clauses de votre convention, le maître (votre client) doit l'accepter. Après l'acceptation celui-ci ne peut plus résilier le contrat.

M. R. — L'article 710 C. C., dispose que le testament olographe ne sera point valable, s'il n'est écrit en entier, daté et signé de la main du testateur; il n'est assujéti à aucune autre forme. Il résulte de cet article que le testament olographe n'a nul besoin d'être déposé en mains tierces. Rien n'empêche le testateur de le remettre à l'héritier institué lui-même ou de le garder chez lui.

A. S. — La loi française n'exige pas qu'il soit fait mention des prénoms des témoins instrumentaires, mais on conçoit cependant qu'il puisse être bon de les énoncer, dans le cas où tous les témoins porteraient le même nom et auraient la même demeure. Au contraire, la mention des prénoms et qualités est formellement exigée quand il s'agit des témoins certificateurs.

T. P. — Entre les époux, le contrat de mariage produit tous ses effets dès le jour de la célébration du mariage, tandis qu'à l'égard des tiers, ceux-ci ne se produisent qu'après le dépôt et la publication dans la Feuille officielle.

De ST. GEORGES.

Il sera répondu par la voie du Bulletin à toutes les questions posées par lettre à M. de St Georges, Bureau de l'Impartial. Pour réponse particulière joindre 50 centimes en timbres-poste.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELLE

DES
OUVRIERS FAISEURS DE CADRANS D'ÉMAIL
CHAUX-DE-FONDS

Ensuite de la revision de l'article 34 de nos statuts, la Société de secours mutuels des Ouvriers faiseurs de cadrans d'émail porte à la connaissance des intéressés non-sociétaires que la mise d'entrée a été fixée comme suit:

A 18 ans fr. 5.—	A 30 ans fr. 11.—
A 19 ans fr. 5.50	A 31 ans fr. 11.50
A 20 ans fr. 6.—	A 32 ans fr. 12.—
A 21 ans fr. 6.50	A 33 ans fr. 13.—
A 22 ans fr. 7.—	A 34 ans fr. 14.—
A 23 ans fr. 7.50	A 35 ans fr. 15.—
A 24 ans fr. 8.—	A 36 ans fr. 16.—
A 25 ans fr. 8.50	A 37 ans fr. 17.—
A 26 ans fr. 9.—	A 38 ans fr. 18.—
A 27 ans fr. 9.50	A 39 ans fr. 19.—
A 28 ans fr. 10.—	A 40 ans fr. 20.—
A 29 ans fr. 10.50	

Nous vous rendons attentifs en même temps que notre Société, fondée depuis 25 ans, a rendu d'immenses services à tous nos amis du métier aimant le drapeau philanthropique. Le chiffre suivant vous prouve que chez nous la prévoyance n'est pas un vain mot. En effet, la Société a délivré en secours depuis sa fondation à ce jour la somme de 4410 francs. En outre, elle alloue à ses membres malades fr. 2.50

par jour pendant 120 jours consécutifs contre le paiement d'une cotisation mensuelle de fr. 1.10. La même cotisation donne droit en cas de prolongement de maladie aux secours de la caisse de réassurance.

Chers collègues, nous aimerions vous voir nombreux dans nos rangs, et que vous n'attendrez pas le moment souvent trop tard où l'on regrette le manque de prévoyance. L'on peut se procurer des formulaires de déclarations médicales auprès du Président, M. Fritz Rutschmann, rue du Progrès 6, et le Comité siège tous les premiers samedis de chaque mois au « Café Wetzel », rue de la Ronde (ancien Café Lavoyer).
Le Comité.

COMPTE-RENDU FINANCIER

DE LA
Société de secours en cas de maladie
LA MUTUELLE
(Fondée en 1890)
à la Chaux-de-Fonds.

II^{me} Semestre de l'année 1894.

RECETTES	
Solde en caisse au 31 Mai 1894	fr. 120.53
Cotisations diverses et amen-	
des	> 1,289.50
Trois mises d'entrée	> 25.50
Total	fr. 1,435.53

DÉPENSES	
207 journées de maladie, à fr. 2.50	fr. 517.50
Cotisations pour Réassurance	> 131.10
Solde d'une indemnité au décès	> 77.50
Versement chez MM. Perret & C ^{ie}	> 500.—
Frais généraux	> 116.50
Espèces en caisse au 31 Décembre 1894	> 92.93
Total	fr. 1,435.53

Actif au 31 Décembre 1894.	
Solde en caisse	fr. 92.93
Carnet de la Caisse d'Épargne de Neuchâtel, intérêts non compris	> 1,764.42
Compte-courant à la Banque Perret & C ^{ie}	> 4,215.05
Ensemble	fr. 6,072.40

Les personnes qui désireraient se faire recevoir de la Société, sont priées de s'adresser aux soussignés qui leur donneront tous les renseignements nécessaires.

Cotisations mensuelles avec réassurance fr. 1.35. Chaque sociétaire malade a droit aux secours fixés de fr. 2.50 par jour pendant quatre mois et en cas de décès la Société verse à la famille une indemnité de 100 francs.

La Chaux-de-Fonds, le 31 Déc. 1894.
Le Président: GUSTAVE HENRIOD, greffier, Hôtel-de-Ville ou rue du Nord 3.
Le Vice-Président: ARMAND CUGNET, Collège de la Promenade.
Le Secrétaire: CHARLES PICTET, Boulevard du Petit-Château 2.
Le Vice-Secrétaire: FRITZ CUGNET, Place d'Armes 14.

Le Caissier: JEMES SCHORPP-VAUCHER Doubs 107.
Le Vice-Caissier: WILLIAM RICHARD, Fritz Courvoisier 38A.

Variétés

Les impressions d'un électrocuté.

On a rappelé dernièrement à l'existence le nommé Cutler, condamné à la peine de mort et « électrocuté » à New-York. Il avait cependant reçu comme les précédents condamnés, aujourd'hui morts, puisqu'on a fait leur autopsie, la décharge d'un courant de 4500 volts. On lui demanda naturellement ce qu'il avait ressenti. Ce mort ressuscité fut trop heureux de satisfaire la curiosité de ses bourreaux; il y mit évidemment une certaine grandeur d'âme. Il parait qu'il y vit d'abord 36 chandelles. Il perçut des éclairs à plusieurs reprises différentes; puis il eut la sensation qu'on le tirait fortement par les bras comme pour le jeter par terre. (Un des conducteurs électriques est placé dans la main du patient et l'autre sur la poitrine.) Nouveaux éclairs et impression immédiate d'obscurité profonde. Il poussa deux gémissements dont il n'a pas la notion. Sa main était fortement contractée sur le conducteur et il fut difficile d'arracher le fil d'entre ses doigts. Il resta sans connaissance et comme mort pendant dix minutes. Le patient n'était pas conscient; en tous cas, sa mémoire était abolie, car, après être tombé dans le noir, selon son expression, il ne se rappelle plus rien. Le phénomène d'abolition de la mémoire produit par la décharge survient souvent, car, dans le cas de l'ouvrier de Saint-Denis foudroyé par un courant alternatif de 4500 volts et sauvé par la respiration artificielle, « nous n'avons pu, écrit M. de Parville dans les *Débats*, pendant son interrogatoire, dont nous étions chargé, obtenir d'autre réponse que celle-ci: « Je ne me souviens de rien. » Et de fait, pendant plusieurs semaines, il balbutie toujours: « Je ne me souviens pas. » A New-York, l'état conscient revint beaucoup plus vite. Le cœur cessa de battre après la décharge et les pulsations ne se réveillèrent qu'un quart d'heure environ après les manœuvres de respiration artificielle.

« Quand j'ouvris les yeux, raconte le patient, tout ce que je pus voir, c'était une énorme tache noire qui alla se rapetissant et qui disparut. Un peu après, je distinguais plusieurs personnes à leur chapeau, sans voir leurs visages. Une demi-heure après ma résurrection, je commençais à me retrouver moi-même et à penser. Je ne souffrais nullement. Le soir même, soit douze heures après l'électrocution, je marchais comme si rien n'était survenu; mon système nerveux avait repris son état normal, et je ne m'apercevais pas de l'expérience si je ne souffrais maintenant des brûlures produites par le courant à ma main et dont l'une a rongé les chairs jusqu'à l'os. »

En somme, les impressions du sujet ont été insignifiantes; on peut seulement en déduire qu'il a repris connaissance très vite et... que tous ceux qui subiront le même supplice pourront bien l'imiter. L'électro-

cution ne tue que provisoirement. C'est un mode d'exécution tout à fait américain... à recommander aux partisans de la suppression de la peine de mort. »

PAPIER D'ARMÉNIE

Le Papier d'Arménie, antiseptique puissant, est le plus efficace désinfectant de l'air, aucun rival ne peut lui être comparé. Complètement inoffensif dans son contact avec l'organisme humain, il n'est ni toxique ni corrosif comme la plupart des antiseptiques en usage, qui n'agissent souvent qu'au détriment de la santé. C'est le seul désinfectant qui, en raison de son odeur agréable, puisse être utilisé dans les appartements.

Il doit être employé les jours brumeux et humides et dans les locaux qui ont été longtemps fermés, là, enfin, où il y a agglomération de monde, tels que pensionnats et communautés. Son emploi est également des plus utiles en voyage pour purifier l'air des chambres d'hôtels, trop souvent vicié par le séjour d'inconnus plus ou moins sains, et nous ne saurions trop conseiller à toute personne soucieuse des bonnes conditions d'hygiène de ne jamais coucher dans une chambre d'hôtel sans en purifier l'air en brûlant du Papier d'Arménie.

Mais c'est surtout en temps d'épidémie que son emploi devient indispensable, et sur ce point nous insistons tout spécialement, car les vapeurs résineuses et antiseptiques que ce papier dégage en brûlant, sont des plus énergiques pour préserver de la contagion des maladies épidémiques, telles que Variole, Grippe, Choléra, Fièvres Muqueuses, Typhoïde, Scarlatine, etc.

Le Papier d'Arménie, en brûlant, chasse les miasmes, détruit les microbes, assainit les chambres de malades, désinfecte meubles, vêtements, linge et étoffes et préserve les lainages et les fourrures des vers, des mites et des papillons.

D'autre part, les personnes dont les voies respiratoires sont sensibles et délicates, en un mot, tous les malades de la poitrine, quelle qu'en soit la cause, éprouveront un grand soulagement en respirant les vapeurs aromatiques et balsamiques émmanées de sa combustion.

MODE D'EMPLOI:

Pour assainir les appartements, il suffit de faire brûler du Papier d'Arménie le matin et le soir dans les pièces que l'on veut assainir, après avoir, au préalable, renouvelé l'air de l'appartement. En temps d'épidémie, il est bon de faire cette opération quatre fois par jour.

Chambre de malade. — Comme le renouvellement de l'air dans une chambre de malade ne doit se faire souvent qu'avec beaucoup de ménagement et selon les prescriptions du médecin, si le parfum que le Papier d'Arménie dégage en brûlant ne contrarie pas le malade, on pourra toujours et sans aucun danger pour celui-ci en faire brûler dans sa chambre, afin de purifier l'air ou après l'avoir renouvelé.

Après un décès et surtout en temps d'épidémie, il est urgent de faire brûler dans la chambre mortuaire la valeur d'un cahier de Papier d'Arménie chaque jour, pendant huit jours au moins; chaque fois que l'on devra procéder à cette opération, il sera nécessaire d'aérer au préalable la pièce à assainir et de la tenir ensuite bien close, afin que les vapeurs émanant de la combustion du Papier d'Arménie ne s'en échappent pas.

Pour désinfecter les meubles, vêtements, linge et étoffes, il suffit de les suspendre dans une chambre ou un cabinet bien clos, et d'y faire brûler du Papier d'Arménie, de façon à ce que l'air en soit fortement saturé, laisser ensuite le tout enfermé pendant quarante-huit heures. Pour les meubles, seuil de toilette, etc., il suffit de faire brûler du Papier d'Arménie dans leur intérieur, en ayant soin de les bien fermer et toute odeur disparaîtra.

Préservation des vêtements en lainages et des fourrures. — Suspendez vos vêtements, lainages et fourrures dans un placard ou dans un cabinet se fermant bien et, tous les huit jours environ, faites brûler, au-dessous de ceux-ci, la valeur d'un cahier de Papier d'Arménie en ayant soin de promener votre brûlage de façon à ce que les vapeurs odorantes pénètrent partout. Vous obtiendrez ainsi une conservation absolue; de plus, vos vêtements demeureront ainsi suspendus pendant la saison d'été, ne seront pas chiffonnés comme dans les autres modes de conservation, par un pliage nécessaire pour retenir les camphres et les poudres dites insecticides. Enfin, lorsque vous sortirez vos vêtements des placards, ils seront suavement imprégnés d'une odeur de benjoin aussi agréable qu'hygiénique.

En vente au détail à la Papeterie A. Courvoisier, rue du Marché 1, La Chaux-de-Fonds.

dres, indiquait au capitaine les passes les plus étroites, les circuits les plus difficiles, afin d'égarer dans ce labyrinthe de canaux les douze pirogues lancées à la poursuite des prisonniers.

La Fille-aux-cheveux d'argent n'avait rien perdu de son sang-froid ; sans s'inquiéter si la chevelure blanche et si la place qu'elle occupait au milieu de la barque d'écorce ne la signalaient pas tout d'abord à la rage des Indiens, elle restait sereine et paisible, étendant le bras dans la direction à suivre et appuyant une de ses mains sur l'épaule de Patira.

Certes, le Saint-Laurent du sein duquel émergeaient les Mille-Iles présentait à cette heure un étrange spectacle. Les dernières colorations de l'incendie du bouquet d'arbres s'éteignaient dans le ciel et sur les eaux ; à ses dernières lueurs, on apercevait fuyant comme un oiseau poursuivi le canot monté par les captifs ; Halgan penché sur son banc, roidissant ses muscles, domptait la fatigue qui menaçait de paralyser l'effort de ses bras ; Tanguy assis dans la barque, le front dans ses mains, songeait à Hervé qu'il ne reverrait sans doute jamais, à la mort qui courait derrière eux, à Patira, à la Nonpareille que leur dévouement liait à sa destinée. Les mains crispées, le cœur déchiré, il souffrait non pas seulement de sa douleur, mais de son impuissance. Inhabile à ramer, il redoutait de voir s'affaiblir les forces d'Halgan et ne voyait, prêts à prendre sa place, que deux enfants : Patira et la petite Indienne. Tous deux comprenaient le danger, tous deux paraissaient prévoir la fin d'une lutte inégale ; et cependant, sur le front de Patira comme sur le visage de Nonpareille, se lisait une sérénité admirable.

Ces deux êtres si différents de race et d'éducation se reconnaissaient à cette heure suprême comme fils d'une même famille. Quand le regard de Patira se levait vers Nonpareille, il lisait aussi clairement dans sa pensée que si les lèvres de la Fille-des-Bois se fussent ouvertes pour lui confier ce qui se passait dans son âme.

Enfin Mingo continuait à grommeler sourdement, la tête tournée vers les Hurons.

Ceux-ci ramaient avec énergie, et leur manœuvre eût été depuis longtemps couronnée de succès, si Nonpareille n'eût à chaque instant dérouter leur poursuite par la fantaisie de l'itinéraire qu'elle conseillait au capitaine.

Pendant un moment la jeune fille espéra que les Hurons avaient complètement perdu la trace du canot ; depuis un moment, la nuit protégeait la fuite des infortunés. Mais hélas ! l'aube ne tarda pas à blanchir et ses premières lueurs permirent à Patira de distinguer un canot acharné à leur poursuite et les serrant de près dans une passe étroite.

La pensée de lutter les armes à la main et de défendre leur vie vint aux malheureux, mais cinq Indiens armés se trouvaient dans le canot, tandis que Patira et Nonpareille possédaient seuls un couteau.

Cependant, au moment où ils se disaient qu'il fallait forcément renoncer à cette ressource, ils se virent forcés d'y recourir, non pour attaquer, mais pour se défendre. Les Indiens, comprenant qu'un seul homme était à craindre, songèrent à se débarrasser d'Halgan, certains d'avoir bon marché des deux enfants et de Tanguy. Si celui-ci n'aidait pas à la manœuvre, c'est qu'il l'ignorait. La barque, abandonnée à la conduite des enfants, s'en irait à la dérive, et deux coups d'avirons suffiraient aux Hurons pour la rejoindre et reprendre à la fois, non seulement Tanguy

et Halgan, mais encore l'étrange Fille-aux-cheveux-d'argent et son jeune compagnon.

Tête-Rouge, qui poursuivait avec acharnement les prisonniers, lança une flèche dans la direction du canot ; elle passa si près de la Fille-aux-cheveux-d'argent que le long voile répandu autour d'elle fut soulevé comme par un vent d'orage. Elle ne trembla pas, mais sa main s'appuya plus fortement sur l'épaule de Patira.

— Si la Fille-des-Bois reste debout, lui dit doucement celui-ci, elle servira de but aux flèches des Hurons.

— Je le sais, mais je protège le rameur.

Hélas ! son héroïsme ne pouvait sauver celui que Tête-Rouge avait juré d'atteindre ; une seconde flèche atteignit une des mains du capitaine qui poussa un cri de douleur. La rame qu'il tenait tomba dans le fleuve, et il fût devenu impossible de continuer à fuir, si la Fille-aux-cheveux-d'argent, se penchant au-dessus du bordage du canot, ne l'avait saisie au moment où le courant l'entraînait.

Tandis que le capitaine arrachait la flèche restée dans sa main, Patira prenait les rames à son tour, et le canot poursuivait sa course désespérée. Mais en dépit du courage de l'adolescent, ses bras manquaient de la vigueur nécessaire pour nager longtemps ; le jour en grandissant doublait le péril des fugitifs, et tandis que Patira s'épuisait dans cette course sans fin à travers le dédale des îles, la barque montée par Tête-Rouge se rapprocha d'une façon sensible, et il ne s'en fallut bientôt plus que de quelques longueurs de rames, que le canot de Tête-Rouge se trouvât sur la même ligne que celui d'Halgan.

Cinq hommes montaient le canot du chef indien qui avait pris une part si active à l'incendie de la Maison-des-Rapides : la Couleuvre-d'or, avide de réparer la faute de la nuit, et trois Indiens, connus pour leur férocité et dont la parure de chevelures humaines attestait à la fois les hauts faits et la barbarie.

Patira, penché sur les rames, passa à Tanguy son large couteau. Nonpareille assujettit le sien dans sa main délicate, tandis qu'Halgan s'armait, en guise de javelot, de la flèche qui venait de transpercer sa main gauche.

Un cri terrible s'échappa de la poitrine des Indiens, et Tête-Rouge s'allongeant par-dessus le bordage de son canot, saisit à deux mains l'extrémité de l'embarcation montée par Tanguy, et se servant de ses doigts d'acier en guise de grappins d'abordage, il l'attira à lui avec violence, se redressa, et bondissant avec une agilité terrible, il tomba dans le canot des fugitifs en agitant son lourd tomahawk.

Le sang-froid n'abandonna aucun des acteurs de ce drame. Tanguy, le bras ramené contre sa poitrine, le couteau en avant, attendait l'attaque du Peau-Rouge. Mais Nonpareille ne lui laissa pas le temps de frapper ou de soutenir l'effort du Huron, elle désigna le Peau-Rouge à Mingo et lui cria :

— Etouffe-le, Mingo, étouffe-le !

L'ours comprit, se leva sur ses pattes, embrassa d'une étreinte mortelle le Huron paralysé qui tombe à la renverse, écrasé par le poids de son adversaire. Patira dégagea l'embarcation, puis Mingo et Tête-Rouge roulèrent à la fois dans le fleuve. Une minute après l'ours reparut seul à la surface.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5.50; trois mois, fr. 3.

JEAN CANADA

PAR

RAOUL DE NAVERY

Mais son premier trouble apaisé, elle reconnut dans les paroles prononcées les prières que lui avait apprises le père Flavien, et joignant les mains avec une expression de gratitude infinie, elle bénit le ciel qui lui faisait retrouver vivants ceux qu'elle avait crus perdus.

Marchant alors avec une légèreté d'oiseau, elle tourna la cabane dans laquelle se trouvaient Halgan et Tanguy consacrant à la prière ces heures suprêmes de leur vie. Mais à peine lui fut-il possible d'entrevoir la porte de la cabane, qu'elle aperçut les deux Indiens commis à la garde des prisonniers. Que faire? Renoncer à pénétrer auprès d'eux? Rejoindre Patira et réclamer son aide? Mais Patira ne pourrait venir à bout des deux jeunes gens soit en les bâillonnant, soit en employant un moyen plus terrible, sans que les gardiens de Tanguy poussassent des cris capables de réveiller tout le village. Le seul résultat obtenu serait alors de doubler le nombre des victimes.

Mais Nonpareille connaissait trop bien le caractère superstitieux des Indiens pour ne point garder une dernière espérance. Elle pensa que l'étrangeté de sa chevelure, la sveltesse aérienne de sa personne, l'apparition du colossal Mingo pourraient frapper de terreur, du moins pendant un moment, les sentinelles indiennes. Pourvu qu'elle eût le temps de couper les liens des captifs et de les entraîner hors de la cabane, elle se croyait sûre du succès. La nuit se prolongerait une heure encore; si les captifs rejoignaient aux premières clartés du matin le cours régulier du Saint-Laurent, ils seraient sauvés, car les Hurons, surpris par la hardiesse de cette évasion, hésiteraient alors à les poursuivre.

Nonpareille résolut d'agir avec une naïve audace. Une main appuyée sur la tête de Mingo, et l'autre crispée sur le manche d'un couteau, la Fille-aux-cheveux-d'argent quitta subitement la zone d'ombre dans laquelle jusqu'à ce moment elle demeurait cachée, et elle apparut en pleine lumière.

Les rayons de la lune l'enveloppaient d'une douce

lueur. Son costume indien presque sans plis la faisait paraître plus grande, et rien ne saurait donner l'idée de sa beauté bizarre quand elle apparut aux yeux des gardiens de Tanguy et d'Halgan, fière et digne, enveloppée de sa chevelure ruisselante.

Cette apparition inattendue jeta dans l'âme des jeunes gens un trouble doublé par la vue de l'ours géant qui se tenait à côté de la jeune fille, balançant sa grosse tête avec un mouvement monotone, dans lequel les Indiens crurent voir une menace terrible.

Depuis longtemps leur tribu croyait, d'après le récit du vieux chef, qu'il est impossible de causer la mort de certains patriarches des bois, animaux protégés par les esprits. Leur donner la chasse est un crime, faire couler leur sang attire sur la tribu d'irréparables malheurs. Longtemps on avait cru dans l'île que l'ours tué dans la journée par les chasseurs appartenait à cette race de bêtes privilégiées qui doivent être respectées du plomb et du fer, et qui, si on les attaque, si on les frappe jusqu'à ce que s'écoule la dernière goutte de leur sang, reprennent la vie par un inexplicable phénomène et se vengent cruellement des imprudents chasseurs.

Bien qu'ils sussent que l'ours gigantesque tué dans la journée avait été enfermé dans une caverne près de laquelle veillait le grand sorcier, les jeunes Indiens furent subitement convaincus que Mingo, dont la taille égalait pour le moins celle de l'ours chasseur de miel, était la même bête ranimée par un prodige, et que l'Esprit président aux chasses était cette créature bizarre, entourée de cheveux brillants, et qui les considérait avec une expression de colère.

D'un brusque mouvement les deux Indiens se reculèrent devant Mingo et Nonpareille. Adossés à la cabane, ils éprouvaient pour la première fois le sentiment d'une terreur profonde. La Fille-aux-cheveux-d'argent fit un signe, Mingo se leva en étendant vers les gardiens des captifs ses pattes gigantesques. Ceux-ci tombèrent agenouillés sur le sol, touchant la terre du front; Mingo posa une de ses pattes sur l'un des corps frissonnants, tandis que Nonpareille repoussait du pied le second des Indiens.

Dans la cabane les deux captifs continuaient la récitation des psaumes de la mort. Ils avaient perdu l'espoir de recouvrer leur liberté; leur âme planait au-dessus de ce monde, et quand la porte d'écorce de la cabane fut soulevée par Nonpareille, ils n'entendirent point son pas léger.

L'enfant posa la main sur le bras de Tanguy et dit de sa voix musicale :

— La Nonpareille et Patira ont veillé... Les gardes dorment... Venez !

D'une main sûre elle coupa les cordes végétales entourant les bras et les jambes des prisonniers, mit un doigt sur ses lèvres pour leur imposer silence, puis elle gagna avec eux le seuil de la hutte.

Les deux sentinelles, le visage collé contre la terre, n'avaient fait aucun mouvement. Nonpareille passa la main dans la longue fourrure de Mingo, celui-ci lâcha l'Indien dont le corps palpait sous sa patte gigantesque, et suivit Nonpareille qui regagnait avec les prisonniers délivrés d'une façon si merveilleuse l'ombre des chênes et des érables.

Aucun mot ne fut échangé entre l'Indienne, Halgan et Tanguy. Nonpareille précédait les prisonniers, prêtant l'oreille, se demandant si le stratagème qui lui avait réussi ne serait pas déjoué par l'adresse d'Indiens moins crédules. Tanguy et Halgan avançaient avec lenteur au milieu de la partie la plus boisée de l'île. La lumière de la lune ne leur permettait point de se rendre compte des obstacles accumulés sur leur passage. Les bras en avant, tâtonnant au milieu des troncs d'arbres géants et des massifs d'arbustes, ils gagnaient du terrain avec peine. Ce que Nonpareille avait osé faire quand elle se trouvait seule avec Mingo, elle ne l'osait plus. La petite Indienne avait conscience du prestige que son apparition devait causer, mais elle savait aussi que la superstition éveillée par son apparition disparaîtrait du moment où l'on devinerait qu'elle avait pénétré dans l'île afin de délivrer les prisonniers.

Ceux-ci avançaient cependant ; on approchait de la baie dans laquelle Patira attendait l'arrivée de sa compagne ; encore un quart d'heure peut-être et les captifs pouvaient compter sur le salut qui prenait pour eux les proportions d'un miracle, quand un hurlement prolongé se fit entendre. Nonpareille n'eut pas un seul instant de doute sur la nature de ce cri dans lequel la rage et la menace se confondaient.

L'évasion des prisonniers était connue dans le village.

En effet, dès que les sentinelles ayant entendu s'éloigner l'ours dont l'aspect les avait si fort terrifiés, dès qu'ils crurent que la Fille-aux-cheveux-d'argent avait disparu avec lui, ils se relevèrent lentement et promènèrent autour d'eux des regards dans lesquels la curiosité se mêlait à un reste de crainte. Quand ils virent la place déserte, le courage leur revint, ils se redressèrent sur leurs pieds, et par un subit instinct, ils soulevèrent ensemble la natte servant de porte à la cabane des prisonniers.

Cette cabane était vide.

En un instant les Indiens comprirent qu'ils venaient d'être les dupes d'une machination habile, ayant pour but d'enlever les prisonniers. La vision de la Fille-aux-cheveux-d'argent, l'apparition du gigantesque Mingo qu'ils avaient pris pour l'ours centenaire de la forêt survivant à ses blessures, leur parurent une double fantasmagorie : le méchant esprit les avait aveuglés afin d'endormir leur surveillance, et l'étrange créature aux cheveux blancs qui leur était apparue sous la lueur des rayons de la lune était une évocation faite par l'un des Visages-Pâles, habile dans l'art des sorciers.

Alors, avec une hâte d'autant plus grande que, connaissant l'énormité de leurs torts, ils avaient hâte de les réparer, les deux Indiens poussèrent de grands cris, an-

nonçant par des mots entrecoupés l'évasion des prisonniers, et mettant cette catastrophe sur le compte de l'étrange aventure qui leur était arrivée.

En un moment, les hommes valides furent debout.

Jeune-Liane accourut avec une promptitude d'autant plus grande que, tenue éveillée par la douleur, elle n'avait pas quitté ses vêtements. Son visage trahissait un grand trouble. Une mortelle pâleur s'étendait sur son visage, et, s'adressant à l'ainé des deux jeunes hommes, elle lui dit d'une voix brève :

— Pourquoi mon frère met-il les féroces chasseurs sur la trace des daims blessés ?... La Fille-des-Bois espérait que la Couleuvre d'or songeait à lui bâtir un wigwam... Mais comment la Jeune-Liane pourrait-elle consentir à unir sa vie à celle de la Couleuvre, si au lieu d'être inoffensive, elle la voit prête à darder le poison qui donne la mort ?

L'Indien tressaillit et regarda attentivement la jeune fille à la lueur indécise des torches qui commençaient à s'agiter sur la place. On allait poursuivre les hommes comme on avait l'habitude de chasser le chevreuil.

— La jeune fille a la voix légère comme le chant de l'oiseau, dit Couleuvre-d'or... Elle ne réfléchit pas que la fuite des prisonniers est un déshonneur pour les jeunes guerriers... Les Esprits de la nuit ont troublé les regards des guerriers... Le plus vieux des captifs est un médecin dont la science ferait rougir Tabouka... Il a fasciné les yeux de la Couleuvre-d'or qui a entrevu dans la nuit un être fantastique enveloppé d'une chevelure plus blanche que la mousse des chênes, plus éblouissante que la neige de l'hiver... Les sachems auraient le droit de bannir à jamais la Couleuvre-d'or des rangs des guerriers, et de lui refuser dans l'avenir une place dans la cabane du conseil, s'il ne tentait de réparer sa faute involontaire. La Jeune-Liane connaît le cœur de l'Indien comme la mère le sourire de son enfant... Elle ne voudrait point unir sa vie à celle d'un Huron déshonoré, et franchir le seuil de la cabane d'un lâche... La Couleuvre-d'or doit retrouver les prisonniers sous peine d'être traité en vieille femme.

Un frisson parcourut les membres de l'Indienne. Elle oublia ce qu'elle avait pris pour le dédain de Tanguy, afin de se souvenir seulement des paroles de bénédiction qu'il lui avait adressées. L'idée de sa mort lui sembla si terrible qu'elle eût préféré tomber sous les coups de ses compatriotes à l'idée de le voir de nouveau prisonnier des Hurons.

— La Couleuvre n'est point coupable, dit-elle, les sachems sont des sages, ils ne porteront point d'accusation contre celui qui a demandé à me bâtir une cabane... Mais comment Jeune-Liane croirait-elle que son mari se montrera indulgent et bon pour elle, s'il lui refuse la première grâce qu'elle demande ?

— Et cette grâce implorée par la Fleur-des-Bois...

— Est le salut des Visages-Pâles.

— Jeune-Liane est sous l'influence d'un esprit malfaisant, dit Couleuvre-d'or d'une voix âpre... Sa langue est fourchue comme celle de la vipère... Ses paroles sont d'une couleur, et d'une autre couleur sont ses pensées... Le jeune guerrier remplira son devoir.

— Son devoir est de ramener les captifs...

— Et de les lier demain au poteau de torture.

Liane poussa un cri d'angoisse, étendit les bras du côté de Couleuvre-d'or, et lui répéta en s'éloignant :

— Jamais je ne franchirai le seuil de ton wigwam.

Couleuvre-d'or regarda partir la jeune fille, puis il courut de cabane en cabane, appelant les chefs et les conjurant de lui aider à reprendre les prisonniers.

En peu de temps une troupe nombreuse d'Indiens se trouva réunie sur la place. La plupart tenaient en main des torches résineuses, et d'après l'ordre de Plume-d'Aigle, ils se dispersèrent dans des directions opposées, et se dirigèrent vers les bords de l'île afin de mettre les prisonniers dans l'impossibilité de quitter l'île. Ce qui rassurait un peu les Indiens sur cette éventualité, c'était la certitude que Tanguy et Halgan se trouvaient sans embarcation, tandis qu'un moment suffisait aux Hurons pour lancer une flottille sur le lac.

Bientôt à travers la forêt s'agitèrent une centaine de torches. Les Indiens les brandissaient en poussant des cris aigus, des cris de mort et de vengeance que les captifs ne pouvaient manquer d'entendre, tandis qu'ils fuyaient à travers le sombre dédale de la forêt.

Tanguy, Halgan et la Fille-aux-cheveux-d'argent précipitaient leur course vers le delta des Mille-Iles. Une fois arrivés à l'endroit où Patira les attendait avec le canot, ils avaient l'espoir, presque la certitude d'échapper à leurs ennemis. Ils ne songeaient pas encore que la haine des Hurons changerait la nuit en un jour factice.

Nonpareille et Mingo qui, d'abord, protégeaient la fuite de Tanguy et de son compagnon, en surveillant à distance ce qui se passait dans le village, avaient pris les devants. La jeune fille avait hâte d'avertir Patira ; elle ne pouvait de nouveau compter sur le succès qu'en voyant les deux Français dans le canot d'écorce. Hélas ! la nuit qui aidait à son œuvre de dévouement ne tarda pas à faire place à une illumination rougeâtre. Soit volonté, soit maladresse, le feu mis à un bouquet d'arbres par la torche d'un Indien provoqua bientôt un incendie, et des clartés inattendues se répandirent sur le rivage et sur les eaux.

Halgan et Tanguy couraient, haletants, brisés ; sentant que le salut dépendait de la rapidité de leur fuite, ils allaient comme le vent, suivis par les flammes qui semblaient les pousser vers le fleuve.

Patira, dans le moment même où ses amis se sentaient environnés d'un double péril, tremblait à la pensée que son œuvre patiente et le dévouement de Nonpareille resteraient inutiles. Il les appela d'une voix déchirante, au risque de trahir le secret de sa cachette. En dépit de l'instinct de la Fille-aux-cheveux-c'argent, grâce auquel il avait suivi la trace du capitaine et du marquis de Coëtquen, il ne croyait pas devoir prendre trop de précautions pour attirer au plus vite ceux qu'il espérait encore sauver. Trois fois son appel se perdit dans les sifflements de l'incendie et dans les clameurs des Hurons poursuivant leur proie ; enfin la voix de Tanguy répondit à celle de Patira, et un instant après le marquis entra dans le canot que l'adolescent venait de dégager.

Halgan saisit la Fille-aux-cheveux d'argent comme il eût fait d'un enfant, la plaça dans le canot, y entra lui-même, tandis que l'ours y tombait lourdement et se couchait aux pieds de sa jeune maîtresse.

— Les rames ! donne-moi les rames ! dit Halgan.

Patira les passa au capitaine et celui-ci, les manœuvrant avec une force doublée par l'imminence du péril, fut loin du bord en quelques coups d'aviron.

Alors seulement il osa regarder derrière lui.

A la lueur du bouquet de bois qui flambait, Patira

aperçut la horde d'Indiens accourant du centre de l'île vers ses bords. Les premiers Hurons qui virent le canot poussèrent des cris de stupeur et de rage ; quelques-uns s'élançèrent à la nage, dans l'espoir de le rejoindre et d'en arrêter la marche, mais la plupart furent ralliés par la voix de Plume-d'Aigle, qui jugeait folle l'entreprise des imprudents à la tête desquels se trouvait la Couleuvre-d'or. Quelques paroles du chef suffirent pour calmer la colère emportée des Hurons, et la Fille-aux-cheveux-d'argent qui, debout au milieu de la barque, restait les yeux fixés sur le rivage, tandis que le capitaine ramait avec une énergie désespérée, devina vite à quel moyen les Hurons allaient avoir recours.

Une douzaine d'Indiens se rapprochèrent d'un groupe d'arbres très vieux dont le tronc creusé par les années présentait une cavité de taille suffisante pour qu'il fût possible d'y cacher un canot d'écorce. Nonpareille connaissait ce mode de cachettes. Elle comprit que leur embarcation allait être l'objet d'une poursuite, et se penchant vers le capitaine, elle lui dit tout bas :

— Gagnez l'île au-dessus de laquelle vous voyez cette grande roche noire ; nous serons peut-être en sûreté dans la caverne.

Comme elle achevait de donner ce conseil, le premier canot des Indiens fut lancé à la poursuite des malheureux. Deux, trois, puis dix, douze, enfin une flottille montée par des Hurons armés et furieux s'élança dans le sillage du petit canot où se trouvaient Patira, Halgan, Nonpareille et Tanguy.

Mingo flairant les Indiens avait quitté la place qu'il occupait aux pieds de sa maîtresse, et les deux pattes de devant appuyées sur le bordage d'écorce, la tête tournée vers les Hurons, il poussait des cris sourds, comme s'il se fût tenu prêt à prendre sa part de la bataille.

Plume-d'Aigle guidait le premier des canots. D'après son avis, la flottille, au lieu de se suivre ou de marcher sur une ligne parallèle, évolua de telle sorte qu'elle ne tarda pas à dessiner la forme d'un arc dont les pointes s'allongeaient, de telle sorte qu'il devint impossible au capitaine de suivre le conseil donné par la Fille-aux-cheveux-d'argent. Le petit canot qui gagnait les Hurons de vitesse ne pouvait manquer, après un temps plus ou moins long, de se trouver entouré par la flottille qui lui barrerait le passage.

XV

La poursuite

Heureusement les clartés projetées par le bouquet d'arbres enflammés ne tardèrent pas à diminuer, puis à s'éteindre. L'obscurité eût été pour Halgan et ses compagnons un inappréciable bienfait. Quelle que fût l'adresse des Indiens à manœuvrer leurs canots, le labyrinthe des eaux du sein desquelles émergeaient les Mille-Iles ne leur eût pas permis de suivre la petite barque d'écorce. Celle-ci possédait le grand avantage de chercher seule sa voie ; où elle passait sans peine, les douze pirogues se trouvaient dans l'impossibilité de manœuvrer. D'ailleurs, en dépit de la diligence des sauvages à la poursuivre, elle gardait une incontestable avance. Halgan, aiguillonné par les périls de la situation, nageait avec une énergie désespérée, et suivait aveuglément la direction donnée par Nonpareille qui, connaissant le fleuve dans ses moindres méan-

PROSPECTUS

Bank für Transportwerthe in Basel

Banque pour Valeurs de Transport, à Bâle

CAPITAL ACTIONS : FR. 5,000,000.—

en 1000 Actions nominatives de fr. 5000, dont 20 % versés et 80 % garantis par un engagement signé par chaque actionnaire.

EMPRUNT DE 5,000,000 DE FRANCS

divisé en 5000 obligations 4 % de 1000 francs

La Banque pour Valeurs de transport, avec siège à Bâle, a été constituée le 2 août 1894. Son but est de s'intéresser aux entreprises de transport, principalement en Autriche-Hongrie, soit par des achats d'Actions ou d'Obligations émises par des Sociétés de Transport, soit par des avances sur des titres de cette nature. Le Conseil d'Administration se compose actuellement de :

- Président : **M. B. Geigy-Mérian**, Président du Conseil d'Administration de la Banque Commerciale de Bâle.
 Vice-Président : » **Léo Lánczy**, Directeur général de la Banque Commerciale Hongroise de Pesth.
 » **Henri Darier**, de la maison Darier et Co., à Genève.
 » **J. Dreyfus-Brodsky**, de la maison les fils Dreyfus et Co., à Bâle.
 » **A. Forter**, Directeur de la Banque Suisse de l'Union à St-Gall.
 » **Ch. Hetzler**, Ingénieur, administrateur du Zürcher Bankverein.
 » **Rod. Alb Kœchlin**, Directeur de la Banque Commerciale de Bâle.
 » **Fritz LaRoche**, de la maison LaRoche et Co., à Bâle.
 » **Henri Oswald**, de la maison Oswald frères, à Bâle.
 » **Moritz Pflaum**, de la maison Dutschka et Co., à Vienne.
 » **Bernhard Rosenthal**, banquier, à Vienne.

Les art. 11 et 12 des statuts autorisent la Société à émettre des Obligations sur la base d'une décision du Conseil d'administration.

Le montant nominal des Obligations en circulation ne doit pas dépasser le coût des titres achetés ou pris en nantissement, titres qui doivent être déposés dans les caisses de la Banque Commerciale de Bâle, à Bâle. Le Capital Obligations ne peut dépasser le triple du Capital Actions.

En conformité des stipulations sus-mentionnées des art. 11 et 12 des statuts, le Conseil d'administration a, dans sa séance du 7 janvier 1895, décidé l'émission d'un emprunt de fr. 5,000,000 en obligations de 4 %, aux conditions suivantes :

- a) Les Obligations, au porteur, en coupures de fr. 1000, seront stipulées en monnaie suisse.
 b) Les Obligations porteront intérêt à raison de 4 % par an, avec coupons semestriels au 30 juin et au 31 décembre.
 c) Le remboursement des Obligations s'effectuera au bout de 20 ans, c.-à-d. le 31 décembre 1914, et cela avec une prime de remboursement de 1 %, soit de fr. 10.— par Obligation.

La Banque pour Valeurs de Transport se réserve, à partir du 31 décembre 1898, le droit d'anticiper le remboursement total de cet emprunt ou son remboursement partiel par tirage au sort, moyennant un avertissement préalable de trois mois ; dans ce cas le remboursement se fera également avec une prime de 1 %, soit à fr. 1010.— par Obligation.

- d) Le paiement des coupons semestriels et des Obligations remboursées s'effectuera à

Bâle, Berne, Genève, St-Gall et Zurich

aux guichets à désigner ultérieurement.

- e) Les formalités seront remplies pour l'admission des Obligations aux bourses de Bâle, Genève et Zurich.

Bâle, le 7 janvier 1895.

Bank für Transportwerthe.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

La souscription à fr. 5,000,000 — Obligations 4 % de la Banque pour Valeurs de Transport, à Bâle, sera ouverte le **Mardi 15 Janvier 1895** pendant les heures d'ouverture usuelles aux conditions suivantes :

1° La souscription a lieu sur les formulaires de souscription accompagnant ce prospectus.

2° Le prix d'émission est fixé à 100 %.

3° La répartition aura lieu aussitôt que possible après la clôture de la souscription.

Si les demandes dépassent le nombre des titres à émettre, les souscriptions seront soumises à une réduction proportionnelle.

4° La livraison des titres attribués aux souscripteurs s'effectuera en titres définitifs, jouissance du 31 décembre 1894, à partir du 21 janvier et jusqu'au 31 mars 1895 au plus tard, contre versement de 1000 fr. par Obligation plus intérêts à 4 % l'an à partir du 31 décembre jusqu'au jour du paiement.

La souscription sera ouverte auprès de

CHAUX-DE-FONDS : Perret & Cie — Pury & Cie — Reutter & Cie — Sandoz & Cie.

Bâle :	Banque Commerciale de Bâle. Banque Populaire suisse. Les fils Dreyfus et Cie. Frey et LaRoche. Rudolf Kaufmann et Cie. LaRoche et Cie. Oswald frères. Riggenbach et Cie.	Frauenfeld :	Banque Hypothécaire de Thurgovie.	Romanshorn :	Banque Hypothécaire de Thurgovie
Aarau :	Banque d'Argovie. Crédit Argovien.	Genève :	Union financière de Genève. A. Chenevière et Cie. Darier et Cie.	Rorschach :	Banque du Toggenbourg.
Baden :	Banque de Baden.	Glaris :	Banque de Glaris. Banque Cantonale de Glaris.	St-Gall :	Banque Cantonale de St-Gall. Banque Suisse de l'Union. Banque Populaire Suisse. Banque du Toggenbourg. Brettauer et Cie. Mandry, Dorn et Cie. Wegelin et Cie.
Balsthal :	Banque Cantonale de Soleure.	Hérisau :	Banque d'Appenzell Rh.-Ext.	St-Imier :	Banque Cantonale de Berne.
Bellinzona :	Banque Cantonale Tessinoise.	Kreuzlingen :	Banque Hypothécaire de Thurgovie	Schaffhouse :	Banque de Schaffhouse. Zündel et Cie.
Berne :	Banque Cantonale de Berne. Banque Commerciale de Berne. Banque Populaire Tessinoise. Caisse de Dépôts de la Ville de Berne. Caisse d'Epargne et de Prêts. Eugène de Buren et Cie. von Ernst et Cie. Armand von Ernst et Cie. Gruner-Haller et Cie. Marcuard et Cie. Tschann et Cie.	Langenthal :	Banque Cantonale de Berne. Caisse de prêts à Langenthal.	Schwytz :	Banque Cantonale de Schwytz. Banque de Schwytz.
Berthoud :	Banque Cantonale de Berne. Caisse d'Epargne et de Crédit.	Lausanne :	Banque Cantonale Vaudoise. A. Galland et Cie. Hoirs Sig. Marcel. Ch. Masson et Cie.	Soleure :	Banque Cantonale de Soleure. Henzi et Kully. Vigier frères.
Bienne :	Banque Cantonale de Berne. Paul Blösch et Cie.	Liechtensteig :	Banque du Toggenbourg.	Thoune :	Banque Cantonale de Berne. Caisse d'Epargne et de Prêts.
Coire :	Banque des Grisons. Banque Cantonale des Grisons.	Locarno :	Banque Cantonale Tessinoise.	Vevey :	Crédit du Léman. A. Cuénod et Cie.
Delémont :	Banque du Jura.	Loèche :	Banque du Loèche. DuBois et L'Hardy.	Winterthour :	Banque de Winterthour. Banque Populaire Suisse.
Fribourg :	Banque Cantonale Fribourgeoise. Banque de l'Etat de Fribourg. Banque Populaire Suisse. Weck et Aëby,	Lugano :	Banque Cantonale Tessinoise. Banque de la Suisse Italienne.	Wyl :	Banque de Wyl.
		Lucerne :	Banque de Lucerne. Banque Cantonale Lucernoise. Société de Crédit de Lucerne. Falck et Cie. Kopp et Cie. Carl Sautier.	Yverdon :	Crédit Yverdonnois. A. Piguet et Cie.
		Montreux :	J. Dubochet fils.	Zofingue :	Banque de Zofingue.
		Neuchâtel :	Berthoud et Cie. Du Pasquier, Montmollin et Cie. Pury et Cie. Gonet et Cie.	Zoug :	Caisse d'Epargne.
		Nyon :	Gonet et Cie.	Zurich :	Banque de Baden. Banque Populaire Suisse. Société anonyme Leu et Cie. Zürcher Bankverein. Escher et Rahn. Kugler et Cie.
		Olten :	Banque Cantonale de Soleure.		
		Porrentruy :	Banque Cantonale de Berne. Choffat et Cie.		
		Reinach (Argovie) :	Banque Populaire de Reinach,		

La fabrique de l'Argillat au LOCLE

demande quelques bons ouvriers sur finisages genre Roskopf, ou à défaut des ouvriers repasseurs. Inutile de se présenter sans preuves de capacités. Ouvrage suivi et assuré. Entrée immédiate. 490-3

40 articles fr. 850

La maison soussignée expédie à partir d'aujourd'hui, et tant qu'il y aura provision, à chacun

presque gratuitement d'Articles de ménage

indispensables à toute famille, consistant en 40 pièces de services de table magnifiques.

- 12 couteaux de table élégants, manches d'un brillant argenté, avec fourchettes élégantes pareilles.
 - 6 cuillères lourdes en bon argent Britannia.
 - 6 cuillères à café, très gracieuses, véritable argent Britannia.
 - 6 chevalets à couteaux, en cristal anglais.
 - 6 tasses avec différentes peintures.
 - 3 coquetiers magnifiques, argentés.
 - 1 passoire à thé, élégamment argentée.
- 40 pièces. 500-10

Les services de table ci-dessus coûtaient, il y a quinze jours, 25 à 30 fr. et seront cédés dès ce moment, vu que la maison désire rentrer au plus vite dans ses fonds, contre envoi de fr. 850 seulement ou contre remboursement.

Qu'on se dépêche de faire les commandes; la provision est grande mais le nombre des demandes de ce groupe magnifique est plus grand encore. — Seul dépôt chez

M. Apfel,

VIENNE I, Fleischmarkt n° 6/20.

Pensionnaires. On prendrait encore quelques bons pensionnaires. Bonne pension et prix modique. — S'adresser rue du Parc 6, au 2^e étage.

A la même adresse, on demande une jeune fille pour s'aider au ménage. 489-3

À louer pour St-Georges

ou avant si on le désire :

Premier étage de trois pièces et bout de corridor.

Deuxième étage de trois pièces et alcôve.

Pignons de deux pièces.

S'adresser à **A. NOTTARIS**, entrepreneur, rue de la Paix 53B. 501-10

La BAGUE médico-galvanique Raspail

la seule destinée, par sa composition spéciale, pour décomposer et éliminer les poisons qui circulent sur les nerfs, à rendu de tels services, qu'elle est aujourd'hui recherchée comme le seul remède simple employé avec le plus grand succès contre les névralgies, les affections nerveuses, les rhumatismes, l'intoxication mercurielle, etc.

Bague simple ou double courant (similor). — Bague blanche double courant, plaquette argent (forte). Prix, 3 fr. — Solidité garantie.

Seuls dépôts : CHAUX-DE-FONDS, M. Jules BOCH, Objets d'Art; NEUCHÂTEL, M. Pascal Mario, horloger, ou écrire au Dépôt général, M. BRESSLER, à Florissant près Genève qui envoie contre remboursements. 11472-9

Point d'autres dépôts.

Se méfier des contrefaçons.

Appartements à louer

A proximité de l'Hotel des Postes, dans une maison de premier ordre :

Un joli appartement très propre, avec corridor, à 3 chambres, 600 fr. eau comprise, pour St-Georges prochaine ou de suite, selon désir.

Un grand appartement de 3 pièces, au 3^e étage, au soleil, rue du Soleil 5, 530 fr. avec l'eau.

Pour le 23 Avril 1895 :

Un appartement de 3 chambres, rez-de-chaussée, rue du Soleil 5, 455 fr. eau comprise.

Un appartement avec corridor, rue de la Demoiselle 122, 1^{er} étage, au soleil, 3 chambres, 520 fr. avec l'eau. S'adresser à M. Victor Brunner, rue de la Demoiselle 37. 422-6

Associé ou Commanditaire

On demande un associé ou un commanditaire. — Pour renseignements, s'adresser au notaire Bersot, rue Léopold Robert 4. 356-2

Avis aux peintres en cadres

Un atelier sérieux désire entrer en relations avec un peintre connaissant à fond le décalage des tours d'heures, noms et autres sujets, soit pour lui acheter son procédé, soit pour l'occuper entièrement. Affaire importante.

Adresser les offres, échantillons et prix, sous chiffres A. C. 423, au bureau de l'IMPARTIAL. 423-3

Rien

de plus intéressant que de constater le succès toujours croissant de l'innovation introduite à la Chaux-de-Fonds par la maison J. Naphtaly, c'est-à-dire de vendre les plus chics complets, même croisés, en Diagonale, en Cheviot, en Buxkin, en laine peignée, toutes couleurs, dessins variés, jusqu'à 120 cm de thorax, comme aussi les plus riches pardessus, floteurs, manteaux militaires et à pèlerine, dont j'ai

de nouveau

un immense assortiment, façon non plus ultra au prix unique et maximum de 35 francs. Ce qui est surtout remarquable, c'est que ces habillements qui se vendent à un prix exceptionnel de bon marché, peuvent aisément concourir non seulement avec ceux offerts par d'autres magasins à des prix beaucoup plus élevés, mais aussi avec ceux faits sur mesure, tant

sous le

rapport de la bienfaisance et de l'élégance que de la solidité et de la bonne qualité. Quoi de plus humain que cette idée générale de fournir même au plus humble mortel l'occasion de s'habiller élégamment et à peu de frais. C'est là le premier pas vers la réalisation des grands principes qui tendent à faire disparaître les inégalités criantes qui existent entre les hommes, afin d'assurer à chacun sa place au

soleil

et c'est là un mérite dont la maison J. Naphtaly peut être fière à juste titre. Le froid intense qui nous tient fidèle compagne, sera certainement facile à supporter lorsque vous vous serez procuré soit un de mes chauds pardessus à 35 francs prix maximum, soit une de mes magnifiques robes de chambre à 18, 22, les meilleures, garnies de velours, à 27 francs, soit un de mes coins de feu, façon et qualité hors ligne, au prix maximum de 15 francs, au choix. Comme toujours, assortiment considérable de pantalons à 8, 10, 12, 14 les meilleurs, en Elbeuf, à 15 francs. Spencers (gilets de chasse), tout laine, aux prix de fabrique, soit 6, 8, 10, 12, les plus chauds à 15 fr. Habillements et manteaux pour garçons, N° 1, 6 francs. Pardessus et pèlerines Lorraine, avec capuchon mobile, N° 1, 5 francs Habits- Jerseys (tricots) pour garçons, N° 1, 2 et 3, 6 francs.

Se recommande, 459-1

J. NAPHTALY

9, rue Neuve 9

Chambre spéciale pour essayer les habillements

Les Magasins sont ouverts le dimanche.

Fort rabais

GRANDE LIQUIDATION

pour cause de résiliation de bail de toutes les marchandises en magasin.

Beau choix d'Articles pour enfants

MERCERIE, BONNETERIE, GANTERIE

LAINES à TRICOTER, etc. Grand choix de GILETS de CHASSE au prix de fabrique

Verrerie, — Faïence, — Poterie, — Broserie.

124-22 Se recommande, E. PIPY.

54, rue du Parc 54.

Occasion unique

Contre la chlorose, l'anémie, etc. remède sans rival 16278-4

BITTER FERRUGINEUX

Très facilement assimilable

Se trouve dans toutes les pharmacies. **DENNER INTERLAKEN**

(M-11669-Z)



Baron. — Madame, je suis surpris de vous voir si gaie et déjà reposée des triomphes de la soirée d'hier, où tous les assistants étaient ravis de votre taille majestueuse et de vos rangées de dents superbes.

Actrice. — Oui, depuis que j'emploie la **POUDRE DENTIFRICE DE GROSLICH MORAVIA** je me sens généralement mieux que précédemment, mes dents sont maintenant saines, comme vous voyez vous-même cher ami; elles sont d'une blancheur éblouissante, et puisque les dents ont une influence énorme sur la digestion et par là sur l'organisme entier, vous pouvez juger de mon bien-être.

Baron. — Je vous prie, madame, dites-m'en davantage sur la « Poudre dentifrice Moravia », vous m'obligerez beaucoup.

Actrice. — Je veux bien, si je puis vous faire un plaisir, écoutez-moi :

LA POUDRE DENTIFRICE DE GROSLICH MORAVIA

est préférable à toutes les pâtes et poudres dentifrices, grâce à ses vertus purifiantes et antiseptiques. Avec ses qualités antiseptiques, elle tue les miasmes par milliards qui s'hébergent dans notre gosier, elle empêche les dents de se creuser et de se carier davantage, elle débarrasse la bouche et l'haleine des odeurs fétides. Les dents noires et jaunes deviennent par un usage prolongé, d'une blancheur éclatante.

La Poudre dentifrice Moravia se trouve dans les principales pharmacies, drogueries et parfumeries, au prix de 1 fr. 25 par dose; dose d'essai, 90 cent.

Dépôt général : Chez A. Buttner, pharmacien, à Bâle. — A la Chaux-de-Fonds, chez Benjamin WEILL, coiffeur, rue Neuve 10. 16265-26

L'EXCELLENTE LIQUEUR ROYALE

est en vente dans tous les principaux hôtels et cafés-restaurants, ainsi que dans les bonnes maisons de spiritueux.

La déguster une fois c'est l'adopter. 11236-2

REY DE REICHENSTEIN & CO, BALE

BUVARD ANGLAIS

Papeterie A. COURVOISIER

La Chaux-de-Fonds

Excellente qualité

en PLUSIEURS COULEURS

Forte réduction

par rame, demi-rame et quart de rame.

Expédition au dehors franco contre remboursement.

N'allumez pas du pétrole

allume-bois et allume-charbon Phönix

qui se vendent chez les sociétés de consommation, épiceries et marchands de charbon. Echantillons et prix-courant gratuits. Ou il n'y a pas de dépôts, il est expédié des caisses de 960 pièces à 5 fr. franco contre remboursement, directement de la fabrique

Th. SCHLATTER, Wassergasse, St-Gall. (H-3718-G) 6476-6

POULETS

GIBIERS, CONSERVES. Grand choix de VOLAILLES de BRESSE, ainsi que des OIES au détail qui viennent d'arriver:

Petits Poulets, depuis Fr. 1.50

Canards, » 2.50

Poulets rôtis.

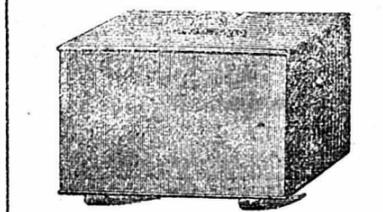
Se recommande, 469-1

LOUIS PICARD

61, Rue de la Serre 61.

TELÉPHONE

Terrines de foie gras de la maison Auguste MICHEL, reconnue pour la meilleure marque.



Déménagement prochain

LIQUIDATION

à GRAND RABAIS de tous les 466-20

Articles de ménage

formant le stock du magasin

L.-A. CHALIER

Passage du Centre.

Caisses à cendres et Couleuses exceptées

Pour St-Georges 1895, à louer

un appartement au premier étage de 3 pièces avec corridor éclairé, cuisine et dépendances.

Un pignon très bien exposé de 3 pièces avec cuisine et dépendances.

S'adresser rue des Terreaux 9, au 2^e étage, à gauche. 468-12

Belle occasion

Par suite de décès, à vendre un joli traîneau tout neuf, garni, un harnais de luxe tout neuf, garniture nickel, et une voiture en bon état mais déjà usagée. — S'adresser à M. Ecabert, notaire, à Saignelégier. 352-2

LESFIVE

QUALITE SUPERIEURE

RICHARD

NEUCHÂTEL

Dans toutes les Epiceries 3671-22

Magasin alimentaire

On trouvera tous les jours, un bel assortiment de Fruits et Légumes au petit Magasin RUE DE LA SERRE 30. Se recommande, Adèle Haguenin.

A la même adresse, à louer 2 jolies petites CHAMBRES pour coucher. 375-3

Beurre de la Dôle

première qualité.

Petits Fromages Erguel et Chasseral

Au Magasin de Charcuterie-Comestibles

RUE DE LA SERRE 79. 512-6

CORDONNIER

Le soussigné avise ses amis et connaissances, ainsi que le public en général, qu'il vient d'ouvrir un atelier de cordonnerie, 8, rue du Collège 8. Ressemelage pour dames, depuis 3 fr.; pour hommes, depuis 4 fr. Se recommande 226-4

Georges METZGER.

Commis. Jeune homme sérieux, au courant des travaux de bureau, sachant les deux langues et la comptabilité, demande emploi. Références et certificats à disposition. 492-3

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Emalleur. Un bon ouvrier émailleur demande une place de suite. — S'adresser à M. G. Jenzer, Route de Reuchenette 9, Bienne. 507-3

Guillocheur. Un bon guillocheur connaissant sa partie à fond, cherche des heures. A la même adresse, une jeune tailleur se recommande pour de l'ouvrage à la maison ou en journées. — S'adresser rue de l'Industrie 23, au 1^{er} étage. 484-3

Modes. Une demoiselle désire se placer comme apprentie modiste dans la Suisse française. — S'adresser à M. Albert Uebelhart, Rosières (Soleure). 476-2

Polisseuse. Une bonne polisseuse de fonds or se recommande pour des heures ou de préférence à la journée entière. On entreprendrait aussi des polissages à domicile. — S'adresser chez Mme Hemmieler, rue de la Demoiselle 7. 440-3

Une demoiselle de bonne famille, sachant les deux langues, désire se placer comme fille de magasin. Entrée à volonté. — S'adresser à la boucherie Schweizer, Passage du Centre 5. 429-3

Journalière. Une personne sérieuse, sachant bien faire un ménage, se recommande pour faire quelques heures par jour. — S'adresser rue de la Ronde 9, au pignon. 447-3

Femme de ménage. Une personne sachant les travaux d'un ménage cherche une place de femme de ménage. — S'adr. rue du Progrès 79, au 3^e étage. 392-2

A la même adresse, on s'offre pour des journées pour laver et écurer.

Repasseur. Un bon repasseur, pouvant au besoin démonter, demande une place pour travailler dans un comptoir de la localité. 362-2

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. Une bonne servante, brave et honnête, sachant faire tous les travaux d'un ménage, demande à se placer dans une petite famille pour le 20 janvier. — S'adresser rue de la Paix 11, au 2^e étage. 360-2

Une jeune fille se recommande pour faire des ménages. — S'adresse: rue du Puits 29, au 1^{er} étage, à droite. 370-2

Remonteur. Un remonteur-acheveur demande à faire à la maison, quelques cartons par semaine, en petites et grandes pièces aigre. 294-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commis. Un jeune homme de toute moralité, ayant travaillé plusieurs années dans une maison d'outils et fournitures d'horlogerie, cherche une place analogue ou dans une bonne maison de commerce de la localité. Les meilleures références sont à disposition. 244-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une Demoiselle de toute moralité, ayant de bons certificats à disposition et plusieurs années de pratique dans un magasin d'épicerie, mercerie et aunages, cherche une place analogue. Elle pourrait entrer de suite si on le désire. 257-1

S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Graveur. Un bon graveur d'ornements, de conduite irréprochable, cherche une place dans un atelier de la localité. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 245-1

Un jeune homme de toute moralité, sachant les deux langues, cherche une place dans un hôtel, magasin; ou comme commissionnaire. Références à disposition. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 270-1

Une demoiselle brevetée, sachant la comptabilité, la correspondance allemande et française, cherche emploi sérieux dans un bureau de la localité. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 246-1

Femme de chambre. On demande une femme de chambre française sachant très bien coudre, raccommoder et connaissant le service d'un ménage soigné. — S'adresser la matinée, rue Jaquet-Droz 37, au 1er étage. 477-3

Jeune homme. On demande un jeune homme robuste pour être employé à divers travaux dans un atelier. — S'adresser chez M. J. Duchêne, rue D. JeanRichard 13. 478-3

Régleuse. On demande une jeune fille ayant fait un bon apprentissage, comme assujettie, ou à défaut une jeune ouvrière. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 503-9

Assujettie. On demande une jeune fille sortant d'apprentissage comme assujettie lingère. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 491-3

Servante. On demande une personne d'un certain âge, connaissant les travaux d'un ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 493-3

Apprenti ayant fait les échappements et désirant apprendre à démonter et remonter sérieusement, trouverait à se placer. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 494-3

Polisseuse. On demande une polisseuse de cuvettes métal ou argent. — S'adresser rue des Granges 7. 513-3

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille honnête, sérieuse et active, comme aide de ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 506-3

Servante. On demande pour entrer de suite une bonne servante. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 508-3

Doreuse. On demande une bonne ouvrière doreuse, sachant grener et gratterboiser. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 295-3

Boîtier. On demande un ouvrier pour être occupé à des rhabillages et souder les assortiments. — S'adresser à M. Hauert, à Renan. 361-2

Guillocheur. On demande, au Locle, un bon ouvrier guillocheur pour l'or, principalement pour faire le grain d'orge. Preuves de capacités et moralité sont exigées. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 364-2

Servante. On demande de suite une bonne fille connaissant tous les travaux d'un ménage soigné. — S'adr. rue du Doubs 67, au 2me étage. 373-2

A cheveur est demandé pour pièces or légères. Bonne rétribution. Inutile de se présenter sans preuves de capacités. — S'adresser Case postale 2592. 363-2

Pierristes. On demande de suite une bonne grandisseuse et deux pierristes. Ouvrage suivi. — S'adresser rue du Temple-Allemand 109, au 3me étage. 399-2

On demande plusieurs bonnes servantes, sommelières, cuisinières, femmes de chambre, bonnes d'enfants et plusieurs jeunes filles pour aider au ménage, plus un domestique sachant bien traire. — S'adresser rue D. JeanRichard n° 11, au 2me étage. 377-2

Une jeune fille est demandée de suite pour s'aider au ménage. — S'adresser chez Mme Bonardi, rue de la Demoiselle 58. 378-2

Une jeune fille est demandée pour s'aider dans un atelier; rétribution immédiate. — S'adresser à M. P. Bron, rue du Parc 79. 379-2

Servante. On demande une bonne fille pour aider au ménage et servir au café. Entrée de suite. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 381-2

Jeune fille. On demande une jeune fille honnête pour s'aider au ménage. — S'adresser chez M. Ch. Bopp, rue Léopold Robert 25, au 2me étage. 391-2

Remonteurs. On demande pour Marin, de bons remonteurs pour petites pièces cylindre 13 et 14 lignes. Entrée de suite. — S'adresser chez Mme Constant Gabus, rue de la Demoiselle 132, dimanche 13 courant, dans la journée. 428-1

Polisseuse. On demande une ouvrière polisseuse de cuvettes or et métal. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 255-1

Polisseuse. On demande une jeune fille sachant faire les avivages et pour quelques commissions. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 256-1

Femme de chambre. On demande de suite une jeune fille comme femme de chambre. Bonnes références sont exigées. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 258-1

Adoucisseuse. On demande une bonne adoucisseuse. — S'adr. rue de la Demoiselle 129, au 3me étage, à droite. 269-1

Sommelière. On demande pour le 15 courant, une bonne sommelière, connaissant le service et pour le 20, une bonne servante. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 272-1

Nickeleur. On demande un bon ouvrier nickelleur; travail garanti et bien rétribué. A défaut, on prendrait un assujetti. Ouvrage facile; force motrice. Entrée de suite ou dans la quinzaine. — S'adresser chez M. J. Estoppey-Reber, nickelleur, à Bienne. 259-1

Servante. On demande de suite une fille de toute moralité, propre et active, pour aider au ménage. — S'adr. rue de la Balance 3, au 1er étage. 271-1

Finisseuse. On demande une bonne ouvrière finisseuse de boîtes or, sachant faire le léger, soit au mois ou aux pièces; plus une apprentie polisseuse. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 247-1

De bons vendeurs sérieux pour faire la vente du **Petit Journal** dans la localité sont demandés de suite. — S'adresser à M. Léon Dupin, correspondant, rue du Parc 85. 248-1

Servante. On demande de suite une servante sachant bien faire le ménage. Gage, 30 fr. par mois. Inutile de se présenter sans preuves de capacités et moralité. — S'adresser rue de la Serre 4, au 2me étage. 298-1

Cuisinière. On demande pour la même famille une cuisinière propre, active et de toute moralité, ainsi qu'une BONNE soigneuse aimant les enfants. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 299-1

Servante. Une fille robuste, propre, active et possédant de bons certificats, est demandée pour les travaux d'un petit ménage. Entrée immédiate. — S'adresser rue du Temple 13, au Locle. 290-1

Apprenti. Un jeune homme de bonne famille, sérieux et intelligent, ayant fréquenté de bonnes écoles, pourrait entrer de suite comme apprenti à l'atelier Hugo Schoeni, rue D. JeanRichard 5. — Références sérieuses sont exigées. 291-1

Jeune fille. Dans un ménage d'ordre et sans enfants, on demande une jeune fille de toute moralité pour s'aider au ménage. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 292-1

Un jeune homme intelligent et de bonne conduite pourrait entrer de suite en l'étude de MM. G. Leuba, avocat, et Ch. E. Gallandre, notaire, place du Marché 10. 170-1

Servante. Pour entrer de suite, on demande une fille connaissant tous les travaux d'un ménage. — S'adresser rue Léopold Robert 57, au 3me étage, à droite. 293-1

Logement. A louer pour St-Georges 1895, dans une maison d'ordre, un beau logement de 2 ou 3 chambres et dépendances, bien exposé au soleil. — S'adresser rue du Grenier 3, au 1er étage. 467-6

Logement. A louer de suite ou pour plus tard, à 3 minutes du village, un logement de 2 pièces, alcôve, cuisine, dépendances et jardin. — S'adresser chez M. A. Schneberger, Grandes-Crosettes 36, maison du Dépôt des Postes. 479-3

Pignon. A louer sur la Place de l'Ouest, de suite ou époque à convenir, et à des personnes d'ordre, un joli pignon de 2 chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser rue du Parc 44, au rez-de-chaussée. 480-3

Rez-de-chaussée. Pour cas imprévu, à remettre un rez-de-chaussée composé de 4 pièces, corridor et alcôve, situé rue du Nord 157. Prix 480 fr. eau comprise. — S'y adresser. 509-3

Chambre. A louer une chambre chauffée, meublée, indépendante, à un monsieur tranquille et travaillant dehors. — S'adresser chez Mme von Gunten, rue de la Demoiselle 58. 502-3

Chambre. A louer pour le 12 courant, une chambre meublée ou non. — S'adresser rue de Bel-Air 9, au 1er étage. 495-3

Chambres. A louer, à une personne de toute moralité, une belle chambre meublée ou non et bien exposée au soleil; plus une petite chambre simplement meublée. — S'adresser rue de la Chapelle 3, au 3me étage. 496-3

Chambre. A louer une grande chambre non meublée, indépendante et au soleil levant; prix 10 fr. par mois. — S'adresser rue du Manège 17, au rez-de-chaussée. 497-3

Chambre. A louer une chambre meublée, à un ou deux messieurs travaillant dehors. — S'adresser rue de l'Industrie 7, au 1er étage, à gauche. 498-3

Chambre. A louer de suite, à un monsieur travaillant dehors, une chambre meublée. — S'adresser rue du Parc 80, au 3me étage. 499-3

Chambre. A remettre de suite une chambre meublée, à un ou deux messieurs tranquilles et travaillant dehors. — S'adresser rue du Parc 86, au 1er étage, à gauche. 514-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, indépendante et au soleil, à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue Jaquet-Droz 28. 510-3

Appartements. A louer pour St-Georges 1895 de beaux appartements modernes de 3 pièces avec dépendances et bien situés, et un dit de 5 pièces dont une chambre à 3 fenêtres. — S'adr. rue de la Demoiselle 41, au premier étage, à gauche. 14767-47

A louer toujours quelques LOGEMENTS et MAGASINS. — S'adresser à M. Albert Barth, rue D. JeanRichard 27. 155-9

Appartements. A louer de suite et pour longtemps de 2, 3 et 4 pièces, corridors fermés, maison d'ordre. — S'adresser rue du Soleil 15, au magasin. 383-5

Appartement. A louer de suite, rue de la Charrière 35, un beau pignon, 25 fr. par mois. — S'adresser à M. A. Perret-Gentil, rue de la Loge 5. 384-5

Appartement. A louer de suite, rue Jaquet-Droz 54, un beau logement de 4 pièces. — S'adresser même maison, au pignon, ou à M. A. Perret-Gentil, rue de la Loge 5. 385-5

Logement. Pour St-Georges, à louer, rue du Premier-Mars, un beau logement de trois chambres, cuisine et dépendances, situé au 1er étage. — S'adresser à M. G. Fetterlé, rue du Parc 69. 273-4

Rez-de-chaussée. Pour St-Georges, à louer, à proximité de la Place de l'Ouest, un rez-de-chaussée de 3 chambres, alcôve, cuisine et corridor fermé, lessiverie dans la maison. — S'adr. à M. G. Fetterlé, rue du Parc 69. 274-4

Appartement. A louer pour le 23 avril 1895 un bel appartement de 4 pièces et dépendance, dans un beau quartier, situation au soleil, lessiverie dans la maison, grande cour et part au jardin; prix modéré. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 133-3

Sous-sols. 1895 un ou deux sous-sols de 2 pièces et cuisine, exposés au soleil, situés près de la place de l'Ouest. Convientraient pour appartements, commerces, industrie ou bureau. — S'adresser à M. MERMOD, dentiste, rue de la Paix 45. 132-3

Logement. A louer pour le 23 Avril 1895, 3 petites pièces au 3me étage, rue de la Serre 6. — S'adresser au propriétaire, même maison. 16651-3

A louer pour le 23 Avril 1895, un beau LOGEMENT de 4 pièces, cuisine et dépendances, corridor fermé. Prix modéré. — S'adresser rue du Temple-Allemand 75, au 3me étage, ou à M. N. Flückiger, Boulevard de la Fontaine 7. 430-2

Appartement. A louer pour St-Georges un appartement de trois pièces, alcôve et corridor fermé, bien exposé au soleil. — S'adresser à la Boulangerie, rue de la Serre 38. 366-2

Appartement. Pour St-Georges 1895, à louer un bel appartement de 4 pièces, au soleil, rue de la Demoiselle 18; chambre indépendante, alcôve, cuisine et dépendances. Prix modéré. — S'adresser au rez-de-chaussée. 371-2*

Appartement. A louer pour St-Georges 1895, un logement de 2 pièces avec alcôve, cuisine et dépendances, cour et jardin, situé au soleil. Prix 400 fr. eau comprise. — S'adresser chez M. Paul Bersot, rue des Granges 12. 397-2

Appartement. A louer pour St-Georges 1895, un bel appartement de 4 pièces avec alcôve et corridor, situé rue du Progrès 53. — S'adresser à la dite maison, au 1er étage. 398-2

Chambre. A louer de suite, à un ou deux messieurs travaillant dehors, une chambre meublée, située au soleil. — S'adresser rue de la Demoiselle 43, au rez-de-chaussée, à gauche. 382-2

Chambre. A louer une jolie chambre meublée à un monsieur tranquille. — S'adresser rue du Parc 82, au 1er étage, à gauche. 365-2

Chambre. A louer de suite une chambre non meublée. — S'adresser rue du Premier-Mars 4, au pignon. 372-2

Cabinet. A louer de suite un cabinet meublé. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 393-2

Chambre. A louer une chambre meublée au soleil et indépendante. — S'adresser rue Léopold Robert 62, au 4me étage, à droite. 15235-22*

Logement. A louer pour St-Georges 1895, 2 beaux logements de 3 pièces et dépendances. — S'adresser à Jean Kurt, rue du Soleil 3, au 3me étage. 14487-28*

Rez-de-chaussée pouvant être aménagé pour magasin ou atelier est à remettre. — S'adresser rue Fritz Courvoisier 7 au 1er étage. 12805-29*

Logements. Pour St-Georges 1895, à remettre plusieurs magnifiques logements bien exposés au soleil, de 3 et 4 pièces; deux pourraient être loués de suite. — S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle 135. 14560-50*

Pignon. A louer pour St-Georges prochainement, un beau pignon situé dans une maison d'ordre, près de la Gare. — S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 347-1

Local. A louer un local pour bureau, comptoir ou atelier. — S'adresser rue de la Demoiselle 59, au deuxième étage. 308-1

Chambre. A louer de suite, à des personnes de moralité et solvables, une chambre non meublée, au soleil, indépendante et chauffée. Prix 10 fr. par mois. A la même adresse, on demande une apprentie régleuse. — S'adresser rue du Progrès 119, au 1er étage. 346-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. — S'adresser rue de la Demoiselle 111, au premier étage, à droite. 260-1

Chambre. A louer de suite une petite chambre meublée et chauffée, à une dame ou demoiselle de moralité. — S'adresser entre midi et 1 heure, rue Fritz Courvoisier 23a, au rez-de-chaussée, à droite. 261-1

Jolie chambre meublée et indépendante, dans une maison moderne, est à louer de suite, à un monsieur travaillant dehors. — S'adresser rue de la Demoiselle 83, au 1er étage. 275-1

Chambre. A louer une chambre meublée. — S'adresser à M. Léon Vaucher, rue de la Demoiselle 109, au deuxième étage. 262-1

On offre la couche à une demoiselle de toute moralité et si elle le désire, la place. — S'adresser rue du Collège 27, au 1er étage. 277-1

Chambre. A louer, au centre du village, une jolie chambre meublée et indépendante, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. Maison d'ordre. — S'adresser chez Mme Robert, rue Jaquet-Droz 11, au rez-de-chaussée. 278-1

Chambre. A louer de suite à un jeune homme de toute moralité et travaillant dehors, une chambre meublée et indépendante. — S'adresser rue du Collège 16, au rez-de-chaussée. 279-1

Chambre. A louer de suite une chambre bien meublée, exposée au soleil, à un monsieur de toute moralité et travaillant dehors. Prix modéré. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 281-1

Chambre. A louer une chambre meublée. — S'adresser rue du Progrès n° 9, au rez-de-chaussée, à droite. 282-1

Chambre. A louer pour le 1er février, à un rez-de-chaussée, une très jolie chambre meublée, à une fenêtre, entièrement indépendante et au soleil, à un monsieur de toute moralité. — Prix 20 fr. par mois. — S'adresser à M. A. Perrin-Brunner, fondeur, rue de la Serre 25. 283-1

Chambre. A louer une chambre meublée. — S'adresser rue Jaquet-Droz 12, au premier étage. 302-4

Chambre. A remettre une chambre meublée, exposée au soleil et bien chauffée, à un monsieur d'ordre et travaillant dehors. — S'adresser rue des Granges 12, au 1er étage, à gauche. 305-1

Un homme travaillant dehors, demande à louer de suite une chambre d'un prix peu élevé. Paiement par semaine. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 485-3

On demande à louer un tour à guilocher circulaire. — S'adresser rue du Collège 27, au rez-de-chaussée, à droite. 389-2

Un petit ménage solvable demande à louer de suite ou plus tard un logement de deux ou trois pièces, exposé au soleil et situé au centre. — Ecrire sous 1252, poste restante. 303-1

On demande à louer une chambre et une cuisine, ou à défaut une chambre non meublée et indépendante. — Adresser les offres avec prix, sous initiales H. V. 307, au Bureau de l'IMPARTIAL. 307-1

On demande à louer une CHAMBRE non meublée, à 2 fenêtres, pour y travailler, située si possible à l'Abelle. — Adresser les offres avec prix sous initiales A. B. 349, au bureau de l'IMPARTIAL. 349-1

Un petit ménage sans enfant demande à louer pour St-Georges prochainement un logement de deux pièces ou trois petites, pour un prix raisonnable. On ne regarderait pas qu'il soit un peu en dehors du village. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 265-1

On demande à acheter une pendule neuchâteloise, un régulateur, un secrétaire, une poussette bien conservée. — S'adresser rue de Bel-Air 6a, au 2me étage, à gauche. 486-3

On demande à acheter d'occasion un bon piano. — Paiement comptant. — Adresser les offres case postale 96. 504-3

On demande à acheter d'occasion, mais en bon état, un petit BUFFET pour lingerie. 368-2 — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Dorages. On demande à acheter un atelier de doreur n'ayant pas été trop usagé. — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL. 300-1

A vendre ou à échanger, un lit de fer à 2 places, contre un dit à une place, plus à vendre une lanterne pour marchand de tabac. — S'adresser chez M. Droz, rue du Puits 7, au 1er étage. 481-3

A vendre un tour aux débris en bon état. Prix modéré. — S'adr. rue du Pont 4, au 1er étage, à gauche. 400-2

Piano. A vendre faute d'emploi, un excellent piano très peu usagé. 340-2 — S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre un bon de 150 fr. à valoir sur une bicyclette, pour 30 fr., valable pendant 2 ans. — S'adresser à M. P. Alcide-Pellaton, rue de la Demoiselle 94. 386-2

A vendre à des prix excessivement bas, lits soignés Louis XV, neufs, secrétaires riches à frontons, neufs, jolies tables rondes et ovales (noyer massif) neues, une quantité de chaises en jonc Louis XV et d'autres très jolies pour salon, commodes, deux jolis et bons potagers n° 11. — S'adresser à M. Jung, rue de la Charrière 19. 387-2

Traîneau. A vendre un joli traîneau neuf qui sera cédé à un prix modique. — S'adresser à la Forge, rue du Collège 16. 16925-2

A vendre d'occasion un potager n° 12 avec bouilloire en bon état. — S'adresser rue Léopold Robert 28, au 2me étage. 16656-1

A vendre à très bas prix un canapé, deux lits complets et bien conservés, six chaises, tables, glaces, commode, chaises d'enfants, petit lit, berçete; plus un potager avec tous les accessoires pour 48 fr. — S'adresser maison du Cercle du Sapin, au 1er étage. 301-1

Glisses. A vendre pour cause de cessation de voiturage, 12 glisses à 1 et 2 chevaux, en bon état. — S'adresser Café Leber, rue des Granges 5. 343-1

A vendre un joli petit chien. — S'adresser rue Léopold Robert 7, au 3me étage, à droite. 263-1

A vendre une glisse à brecettes usagées. — S'adresser rue de la Ronde 35. 264-1

Traîneau. A vendre un traîneau neuf, à 4 places, à prix très modique. — S'adresser rue du Collège 16, à la forge. 280-1

A vendre à bas prix un mariage buffet de service en noyer poli, lavabos, commodes, lits complets bon crin, lit en fer complet presque neuf, buffets en bois dur, tables carrées et rondes pliantes, tables de nuit et à ouvrage, lits d'enfant, canapés, chaises, régulateurs, un buffet avec 24 compartiments pour comptoir ou magasin, un établi portatif, un grand tapis de salon en laine, tableaux, glaces, casier à lettres, un potager à gaz, une veilleuse, une marmite à vapeur, lampe à suspension, deux tonneaux ovales pour épicerie et un lot de cartons d'établissement. A liquider des parduessus et paletots pour hommes. Achat, échange et vente de meubles neufs et usagés d'occasion. — S'adresser à M. S. PICARD, rue du Grenier 3, au second étage. 16470-1

Perdu ou remis à faux, depuis novembre, une savonnette or 9 k., n° 37,495, 12 lig. — La rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 436-2

Perdu mercredi depuis la Place du Marché à la rue Léopold Robert, un petit sac en cuir avec un porte-monnaie contenant quelque argent. — Le rapporter, contre récompense, rue Léopold Robert 17, au 1er étage. 437-2

Perdu un petit remontoir argent, monogramme S. R.; sur cuvette: « Suzanne Rueff, 1er Janvier 1891 ». — Prière de le rapporter, contre bonne récompense, chez Mme Rueff, rue du Grenier 14. 443-2

Egaré un beau Chat tigré, demi-angora. — Le rapporter, contre bonne récompense, rue de la Loge 6, au 1er étage. 452-2

Trouvé rue Neuve, une BOURSE contenant quelque argent. — La réclamer, contre désignation et frais d'insertion, chez M. Hauser, rue de l'Industrie 15, au 2me étage. 455-2

Madame veuve Léa Barbey, son enfant, ainsi que les familles Barbey expriment leur vive reconnaissance à toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie dans le grand deuil qui vient de les éprouver. 505-1

Monsieur et Madame F. Doutebanje, pasteur, expriment leur reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner quelque sympathie à l'occasion de leur grand deuil. 488-2

Il est au ciel et dans nos cœurs. Monsieur et Madame Charles Lutz et leurs enfants, ainsi que leurs familles, font part à leurs amis et connaissances de la perte sensible de leur cher petit

WILHELM, décédé vendredi, à 6 h. du soir, à l'âge de 6 1/2 mois, après une courte et pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 12 Janvier 1895. Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 487-1

Veillez et priez, car vous ne savez ni le jour ni l'heure à laquelle les Fils de l'homme viendra. Matth. XXV, 13.

Madame veuve Marie Saisselin et ses enfants, Just, Henry, Jeanne, Charles et Jules, Monsieur Edouard Châtelain, Mademoiselle Jeanne Châtelain, Monsieur Albert Saisselin et Châtelain, Neuchâtel, Monsieur et Madame Mack-Saisselin, Monsieur et Madame Jean Claire, à la Chapelle Blancheroche, Monsieur Fritz Schenk et sa famille, Monsieur Arnold Schenk, à Genève, Madame veuve Sundlig née Saisselin, Monsieur Diacon et sa famille, à Saint-Imier, Monsieur Gustave Augsborg et sa famille, Mademoiselle Adeline Jeanmaire sa fiancée, Monsieur et Madame Justin Sigvard, à Damprichard, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur cher et bien-aimé fils, frère, neveu, cousin, fiancé et parent,

Monsieur Louis-Alexis SAISSELIN décédé jeudi, à minuit, à l'âge de 22 ans, à la suite d'une courte et pénible maladie. La Chaux-de-Fonds, le 12 Janvier 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu dimanche 13 courant, à 1 h. après midi. Domicile mortuaire, rue de la Charrière n° 21.

THÉÂTRE de la Chaux-de-Fonds
 Direction : ALPH. SCHELER
 Bureaux à 7 1/2 h. Rideau à 8 h.
Dimanche 13 Janvier 1895
Les Crochets du Père Martin
 Drame en 3 actes, par E. Cormon et Grangé.
 On commencera par
MIREILLE
 Opéra-comique en 3 actes, par Michel Carré. Musique de Gounod.
 Prix des places du dimanche.
 Billets à l'avance chez M. Léop. Beck, magasin de musique, et chez Mme Evard-Sagne, au Casino. 405-1
 Pour plus de détails, voir les affiches et programmes.
 La salle sera chauffée.

Brasserie Weber
 8, rue du Collège 8.
 Samedi, Dimanche et Lundi
 dès 8 h. du soir, 408-1
Grand CONCERT national
 donné par la troupe
SIEGENTHALER, de l'Emmenthal
 chanteurs des Alpes et jodlers.
 3 dames et 1 monsieur en costume national.
 Productions diverses.
 Soli de M^{me} SIEGENTHALER, voix extrêmement rare de contr'alto.
 DIMANCHE, dès 2 heures,
Grande Matinée
 Entrée libre

Musique pour Bals et Soirées
 Se recommande. 297-5
LOUIS RAIDT, 7, rue du Progrès 7.
On cherche 1 co-abbonné pour la **Vossische Zeitung**. — S'adresser rue du Parc 28, au 2^{me} étage. 473-3
MUSIQUE
 Leçons de chant, piano, violon, flûte, etc.
SEB. MAYR, professeur
 Occasion exceptionnelle pour un jeune garçon ayant déjà fait les trois positions dans le violon, pour des leçons avec un autre garçon, à moitié. 474-3

Brasserie Hauert
 RUE DE LA SERRE 12 11803-38*
 TOUS LES JOURS
Choucroute de Strasbourg
 avec Viande de porc assortie
 Tous les Mercredis soir,
TRIPES à la Mode de Caen
 On sert pour emporter

BRASSERIE GAMBRINUS
 Rue Léopold Robert. 11805-51*
 TOUS LES JOURS
Choucroute
 avec
 Saucisses et Viande de Porc assortie
 SAUCISSES DE FRANCFORT
 On sert pour emporter.
ESCARGOTS
GANGFISCH

Café-Restaurant KUNZ
 Boulevard de la Gare 2
 Samedi 12 Janvier 1895
 à 8 h. du soir, 417-1
Souper aux tripes
 Service propre et soigné.
SOIRÉE FAMILIÈRE
 Se recommande, Le tenancier.
Café VAUDOIS
Fondues à toute heure
ESCARGOTS
 Tous les jours 13019-27*
Choucroute de Strasbourg
 avec Viande de porc assortie.
 Saucisses de Francfort.
 Se recommande, Georges Laubscher.

Bel-Air
 Dimanche 13 Janvier 1895
 dès 2 1/4 h. après midi,
Grand Concert
 donné par
L'UNION CHORALE
 sous la direction de M. Séb. Mayr, prof.
 ENTRÉE LIBRE 462-1

COLLÈGE DE LA CHAUX-DE-FONDS
CONFÉRENCE PUBLIQUE
 Mardi 15 Janvier, à 8 1/2 heures du soir, à l'Amphithéâtre : 461-2
La Femme dans la Littérature du Moyen-Age, par M. Arthur PIAGET, professeur à l'Académie.

Avis aux jeunes ouvrières !
La Famille maison hospitalière pour jeunes filles, RUE DE LA DEMOISELLE 75, peut recevoir quelques pensionnaires. — S'adresser, pour renseignements, à Mme Farny-Merz, présidente, rue de la Balance 10 a. 483-3

AMEUBLEMENT
E. WYSS, tapissier,
 Rue de la Serre 8
 Beau choix en Bois de lit. Secrétaires, Lavabos, Tables, Literie, Stores, etc. Meubles soignés et garantis. Atelier de réparations. 460-52 Se recommande.

4 francs seulement
 J'expédie contre remboursement de 4 francs seulement :
 Une grande chemise normale (système Jäger), d'un bon travail durable ; une grande couverture de comode, largeur 80 cm., longueur 130 cm. ; une paire de chaussettes Vigogne pour messieurs, ne déteignant pas au lavage et une belle cravate pour messieurs, que je cède au prix incroyablement de 4 fr. seulement. Les quatre articles d'un travail solide et de première fraîcheur sont cédés au prix extrêmement bon marché de 4 fr. et je m'engage à reprendre toute marchandise qui ne conviendrait pas à l'acheteur. Je joins gratuitement à tout envoi, un morceau d'excellent savon de lis. Se recommande pour de nombreuses commandes. (n-94-z)
Mme F. HIRSCH,
 472-1 untere Kirchgasse 7, Zurich.

Café-restaurant Jämes Delétraz
Bonne-Fontaine (Eplatures) 402-2
J'avise mes amis, connaissances et le public en général, que j'ai ouvert mon café dès ce jour. Par des marchandises de première qualité et un service propre, j'espère mériter la confiance que je sollicite. — Se recommande, J. Delétraz.
Fondues et Soupers

Fabrique de Boîtes acier en tous genres
L. GUGGISBERG
 Rue du Puits, ST-IMIER
 H. 253 J.) Se recommande à Messieurs les Fabricants d'Horlogerie. 458-4

Graisses et Huiles pour la Chaussure.
 Pendant la saison d'hiver, je recommande les graisses de ma fabrication, pour l'entretien de la chaussure. Ces graisses, fabriquées avec des produits de première qualité, ne contiennent aucun acide et par conséquent ne nuisent pas au cuir.
GRAISSE noire en boîtes de demi et quart de kilo.
GRAISSE jaune en boîtes de demi et quart de kilo.
HUILE claire en litre ou au détail.
HUILE foncée en litre ou au détail. 457-3
Droguerie E. PERROCHET fils
 Rue du Premier Mars 4, Chaux-de-Fonds.

Restaurant des Armes-Réunies
 GRANDE SALLE
 Dimanche 13 Janvier 1895
 dès 8 heures,
Grande Soirée Théâtrale
 donnée par la Société dramatique
L'Aurore
 PROGRAMME 463-1
LE FLUIDE DE JOHN, comédie-bouffe en un acte.
LA MALÉDICTION, drame en 2 actes, en prose.
LE TONDEUR, comédie en 1 acte. Productions pendant les entr'actes.
 La représentation sera suivie d'une
SOIRÉE DANSANTE
 ENTRÉE : 30 centimes.
 PROGRAMMES à L'ENTRÉE

ASSOCIATION SYNDICALE des Ouvriers Graveurs et Guillocheurs LA CHAUX-DE-FONDS
 Samedi 12 Janvier 1895
 à 8 h. du soir
Perception des Cotisations au CAFÉ STREIFF
 Tous les membres en retard dans le paiement de leurs cotisations et abonnement du journal, sont invités à se mettre en règle. 374-1 Le Comité.

RESTAURANT et Hôtel de la CROIX-D'OR
 TOUS LES JOURS
Choucroute de Strasbourg
 avec viande de porc assortie.
SAUCISSES DE FRANCFORT
 avec Meerrettig.
Escargots à la Bourguignonne.
CIVET de Lièvre
FONDUES à toute heure
 — TOUS LES SAMEDIS SOIR —
 dès 7 1/2 heures,
TRIPES
 Modes de Caen et Neuchâtelaise
 13659-23* Se recommande.

Spécialité d'Articles mortuaires
COURONNES en fer.
COURONNES en perles.
COURONNES en fleurs artificielles
COURONNES pour fossoyeurs.
COURONNES pour ensevelisseuses
BOUQUETS 7833-136
BRASSARDS MOUSSELINE
OREILLERS mortuaires.
 AU
Grand Bazar du Panier Fleuri
PATINS NORWÉGIENS
 marque Esquimo

LIQUIDATION des Articles d'hiver
 jusqu'au 15 Janvier 1895
Fabrique de Tricots
 12 — RUE DU PREMIER MARS — 12
Rabais 15 pour cent
 sur toutes les marchandises marquées en chiffres connus. A solder un lot de
Cravates, depuis Fr. — 40
Foulards pure soie surah, dep. » — 45
Bavettes, depuis » — 10
Corsets lacés, prix de fabrication, depuis » 2 10
 173-7 Se recommande, C. Thirard.

SCHOCOLAT SUCHARD
 Médaille à l'Exposition universelle de Chicago. 13020-39
On demande
 un contre-maitre pour diriger la fabrication des pendants et anneaux, spécialement pour l'acier et le plaqué ; engagement à l'année — Adresser les offres avec références et prétentions à l'Agence Haasenstein & Vogler, à St-Imier, sous G. 188 J. (n-188-1) 367-2

Deux Magasins
 situés rue Léopold Robert, sont à louer de suite ou plus tard. Prix très modiques.
 Bureau F. RUEGGER, Léop. Robert 6 243-2
Leçons de zither. Une dame se recommande pour des leçons de zither et de GUITARE. — S'adresser rue de la Ronde 22, au magasin. 448-3

On demande
 à acheter des PROPRIÉTÉS boisées. — Adresser les offres à M. Schmitt, directeur, au Frambourg (Doubs). 18-21

Grande Brasserie de la Lyre
 23, rue du Collège 23. 463-2
 Ce soir et jours suivants,
 dès 8 heures,
GRANDE REPRÉSENTATION
 du
Grand Théâtre Guignol
 SUCCÈS Programme choisi SUCCÈS
 DIMANCHE, de 3 à 6 heures,
Grande Matinée
 Entrée libre Entrée libre
 Se recommande, A. Ringger dit Bætzli

A LA MORILLE
 SAMEDI et jours suivants
Répartition au billard
CARAMBOLAGE et GAZIN
 Primes 170 fr. en espèces. 50 c. l'action pour le carambolage et 30 c. l'action pour le cazin.
 INVITATION CORDIALE
 Consommations de premier choix. Se recommande, 465-3
 Le tenancier, Louis Mack-Chappatte.

MOUVEMENTS
 de toutes grandeurs, ancre et cylindre, rem. et à clé, sont à vendre à prix très avantageux, chez M. G. Perrenoud, rue Jaquet-Droz 45, la Chaux-de-Fonds.
 Achat de montres en tous genres. Paiement comptant. 471-24

LIQUIDATION des Articles d'hiver
 jusqu'au 15 Janvier 1895
Fabrique de Tricots
 12 — RUE DU PREMIER MARS — 12
Rabais 15 pour cent
 sur toutes les marchandises marquées en chiffres connus. A solder un lot de
Cravates, depuis Fr. — 40
Foulards pure soie surah, dep. » — 45
Bavettes, depuis » — 10
Corsets lacés, prix de fabrication, depuis » 2 10
 173-7 Se recommande, C. Thirard.

SCHOCOLAT SUCHARD
 Médaille à l'Exposition universelle de Chicago. 13020-39
On demande
 un contre-maitre pour diriger la fabrication des pendants et anneaux, spécialement pour l'acier et le plaqué ; engagement à l'année — Adresser les offres avec références et prétentions à l'Agence Haasenstein & Vogler, à St-Imier, sous G. 188 J. (n-188-1) 367-2

Deux Magasins
 situés rue Léopold Robert, sont à louer de suite ou plus tard. Prix très modiques.
 Bureau F. RUEGGER, Léop. Robert 6 243-2
Leçons de zither. Une dame se recommande pour des leçons de zither et de GUITARE. — S'adresser rue de la Ronde 22, au magasin. 448-3

On demande
 à acheter des PROPRIÉTÉS boisées. — Adresser les offres à M. Schmitt, directeur, au Frambourg (Doubs). 18-21

On demande
 à acheter des PROPRIÉTÉS boisées. — Adresser les offres à M. Schmitt, directeur, au Frambourg (Doubs). 18-21

GRANDE Brasserie de la Métropole
 — Tous les soirs —
 à 8 heures 464-2
Grand Concert
 donné par
 la Troupe **BOURGUIGNON**
 M. Chavetty, original comique fantaisiste musical.
 Mlle Dolis, comique excentrique.
 Mlle Lavallière, chanteuse de genre et de diction.
 M. Bourguignon, baryton de la Scala de Lyon.
 Dimanches et Fêtes,
Grande Matinée
 ENTRÉE LIBRE
 Prochainement, NOUVEAUX DÉBUTS

Grande Salle du Café Parisien
 Dimanche 13 Janvier
 dès 8 heures,
GRANDE SOIRÉE
 Orchestre : Un Sextuor. 407-1
 ENTRÉE : 50 centimes par personne.
 Un monsieur accompagnant deux dames ne paie l'entrée que pour une.

Restaurant de GIBRALTAR
 Dimanche 13 Janvier 1895
 dès 3 heures après midi,
GRAND Bal
 332-1 Se recommande, Ch. Stettler.
Café Schneiter
 rue de l'Hôtel-de-Ville 67. 406-1
 Dimanche 13 courant
 dès 3 h. après midi,
BAL BAL
 Se recommande, Le Tenancier.

Magasin de Cigares
VICTOR PAUX
 1 bis Rue du Versoix 1 bis
 Le véritable CACHOU anglais extra-fort (spécialité de l'ancienne maison Zingg-Berton) est arrivé. 482-3

BAZAR NEUCHÂTELOIS
 Toujours un grand choix en
Châles, Pélerines, Robettes, Langes, Brassières, Capots, Camisoles, Caleçons, etc.
 Encore quelques 789-11
CHAPEAUX DE FEUTRE
 avec 10 % de rabais.
 Grand choix d'Articles mortuaires
 Couronnes en métal.
 Couronnes en fleurs artificielles.
 Bouquets. Gants. Brassards.
 OREILLERS MORTUAIRES
 Capotes. Chapeaux. Voiles et Voilettes de deuil.
 PRIX TRÈS AVANTAGEUX

UNE DEMOISELLE
 de toute moralité et de toute confiance, connaissant la correspondance française et allemande et possédant une belle écriture, **cherche un place** soit dans un magasin, soit dans un bureau. — S'adresser à Mlle M. Evard, magasin Steiger, rue de la Balance 4. 411-3

A louer
 Pour St-Georges 1895 :
Serre 45, un bel appartement bien exposé au soleil, de 6 chambres, cabinet, alcôve, corridor fermé et dépendances. Ce logement, situé dans une maison d'ordre, à proximité de l'Hôtel-des-Postes et de la Gare, conviendrait tout particulièrement pour ménage ou comptoir. Un appartement de 3 chambres, alcôve, corridor fermé et dépendances, au 3^{me} étage.
 S'adresser à M. C.-J. OTTONE, rue du Parc 71. 296-3*

Avis. On demande une vache ou une génisse en pension. — S'adresser à M. Ulysse Maillot, au Dazenet près des Planchettes. 335-2